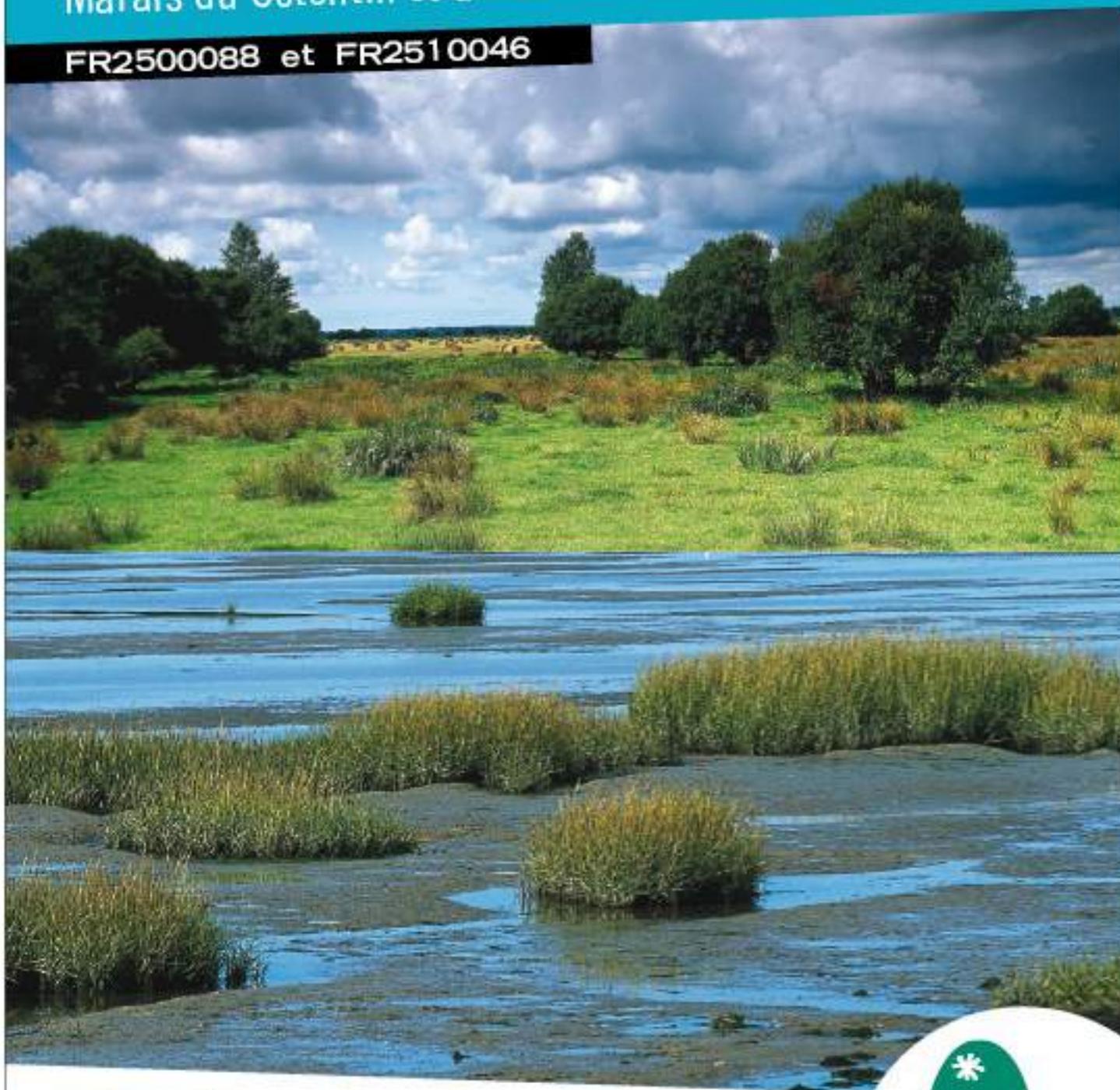


Sites Natura 2000

Directive Habitats et Oiseaux

Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

FR2500088 et FR2510046



Bilan 2021

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



L'Europe investit dans les zones rurales



RÉGION
NORMANDIE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNION EUROPÉENNE

Fonds européen agricole pour
le développement rural :
l'Europe investit dans les
zones rurales

Faits marquants

Malgré, la pandémie COVID 19, la révision du document d'objectifs a pu être menée à bien.

Les contrats MAEC engagés en 2015 et 2016 ont pu être renouvelés pour un an et sous certaines conditions.

Un nouveau contrat Natura 2000 a été déposé cette année pour la fauche alternée de la zone centrale de la Sangsurière. Les travaux sont planifiés pour la période 2022-2023.

Le document ci-après présente le bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » FR2500088, et Directive Oiseaux FR2510046 entre janvier et décembre 2014. Il reprend dans sa première partie l'architecture de ces documents d'objectifs (Fiches mesure) pour repositionner les actions exécutées cette année.

Dans ce document, les éléments relatifs à chaque Directive sont signalés par les pictogrammes suivants :



: Directive Habitats,



: Directive Oiseaux

Table des matières

Etat d'avancement.....	8
Bilan des actions menées en 2021.....	10
Fiche mesure 1 :.....	10
Encourager les pratiques agricoles extensives.....	10
Fiche mesure 2.....	13
Soutenir le pâturage collectif.....	13
Fiche mesure 3 :.....	13
Conseiller pour la gestion des mares de gabion.....	13
Fiche mesure 4 :.....	14
Pérenniser la gestion des espaces protégés.....	14
Fiche mesure 5 :.....	24
Conserver un réseau de fossés et mares entretenus.....	24
Fiche mesure 6 :.....	26
Restaurer des secteurs embroussaillés.....	26
Fiche mesure 7 :.....	26
Suivre l'évolution des boisements dans les marais.....	26
Fiche mesure 8 :.....	27
Réglementer le boisement dans les marais.....	27
Fiche mesure 9 :.....	28
Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières.....	28
Fiche mesure 10 :.....	28
Aménager et gérer le réseau de roselières.....	28
Fiche mesure 11 :.....	29
Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS.....	29
Fiche mesure 12 :.....	31
Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs).....	31
Fiche mesure 13 :.....	33
Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion.....	33
Fiche mesure 14 :.....	33
Relever la ligne d'eau du Gorget.....	33
Fiche mesure 15 :.....	35
Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement (Gorget).....	35
Fiche mesure 16 :.....	36
Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau».....	36
Fiche mesure 17 :.....	36
Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau».....	36
Fiche mesure 18 :.....	37
Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs.....	37
Fiche mesure 19 :.....	40
Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés.....	40
Fiche mesure 20 :.....	40
Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué.....	40

Fiche mesure 21 :	41
Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives.....	41
Fiche mesure 22 :	42
Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives....	42
Fiche mesure 23 :	43
Entretien la végétation des remises diurnes d'anatidés.....	43
Fiche mesure 24 :	44
Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés.....	44
Fiche mesure 25 :	47
Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés.....	47
Fiche mesure 26 :	47
Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision.....	47
non prévu au Document d'Objectifs :	48
Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre.....	48
Fiche mesure 27 :	49
Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel.....	49
Fiche mesure 28 :	50
Informers sur l'état d'avancement de la démarche.....	50
Fiche mesure 29 :	50
Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats.....	50
Fiche mesure 30 :	52
Suivre et évaluer les espèces.....	52
Fiche mesure 31 :	65
Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.....	65
Fiche mesure 32 :	71
Améliorer les connaissances sur les espèces.....	71
Fiche mesure 33 :	76
Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise.....	76
Fiche mesure 34 :	77
Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise.....	77
Fiche mesure 35 :	78
Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte.....	78
Fiche mesure 36 :	79
Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral.....	79
Fiche mesure 37 :	80
Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles.....	80
Fiche mesure 38 :	81
Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral.....	81
Fiche mesure 39 :	82
Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral.....	82
Fiche mesure 40 :	83
Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs).....	83
Fiche mesure 42 :	84
Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti.....	84

Évaluation des incidences des projets.....	85
Suivi des mesures compensatoires.....	86
Récapitulatif budgétaire 2021.....	87
Programme d'action prévisionnel 2022.....	88

Fiche d'identité des sites « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys »

	Nom officiel	Numéro	Date de désignation du site	Date d'approbation du document d'objectifs
Directive Habitats	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys	FR2500088	07 décembre 2004 (SIC) 12 août 2016 (ZSC)	16 mars 2011
Directive Oiseaux	Basses Vallées du Cotentin – Baie des Veys	FR2510046	08 mars 2006 (ZPS)	16 mars 2011

Aire biogéographique : Atlantique
Localisation du site Natura 2000 : Normandie
Manche (50) et Calvados (14)
Opérateur du site Natura 2000 : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Président des comités de pilotage: M. Jean-Michel Green

Etat d'avancement

	Réalisation significative
	Réalisation partielle

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 : Encourager les pratiques agricoles extensives												
2 : Soutenir le pâturage collectif												
3 : Conseiller pour la gestion des mares de gabion												
4 : Pérenniser la gestion des espaces protégés												
5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus												
6 : Restaurer des secteurs embroussaillés												
7 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais												
8 : Réglementer le boisements dans les marais												
9 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières												
10 : Aménager et gérer le réseau de roselières												
11 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS												
12 : Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs)												
13 : Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion												
14 : Relever la ligne d'eau du Gorget												
15 : Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement												
16 : Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »												
17 : Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau »												
18 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs												
19 : Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés												
20 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué												
21 : Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives												

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
22 : Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives												
23 : Entretenir la végétation des remises diurnes d'anatidés												
24 : Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés												
25 : Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés												
26 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision												
Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre												
27 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel												
28 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche												
29 : Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats												
30 : Suivre et évaluer les espèces												
31 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs												
32 : Améliorer les connaissances sur les espèces												
33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise												
34 : Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise												
35 : Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte												
36 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral												
37 : Analyser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles												
38 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral												
39 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral												
40 : Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs)												
42 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti												

Bilan des actions menées en 2021



Révision du Document d'Objectifs



Le comité de pilotage du 30 septembre 2019 avait validé la révision du Document d'Objectifs et une méthode de travail. La pandémie Covid 19 et le décalage de l'organisation des élections municipales ont fortement perturbé le calendrier prévisionnel et la concertation n'a réellement commencé qu'en 2021.

Plusieurs réunions ont été organisées :

- présentation générale de Natura 2000 et du site des marais : 18 février 2021,
- premier groupe de travail, diagnostic, enjeux, objectifs : 27 mai 2021,
- deuxième groupe de travail, objectifs et mesures : 8 novembre 2021,
- troisième groupe de travail, indicateurs : 6 décembre 2021.

L'ensemble des documents de travail a été mis en ligne dans une rubrique dédiée à la révision : <https://parc-cotentin-bessin.fr/4-natura-2000-groupes-de-travail-et-comite-de-pilotage>

Le comité de pilotage s'est réuni le 3 février 2022 et a validé le projet de révision du Document d'Objectifs.



Fiche mesure 1 : Encourager les pratiques agricoles extensives



Description

Mesures Agro Environnementales Climatiques

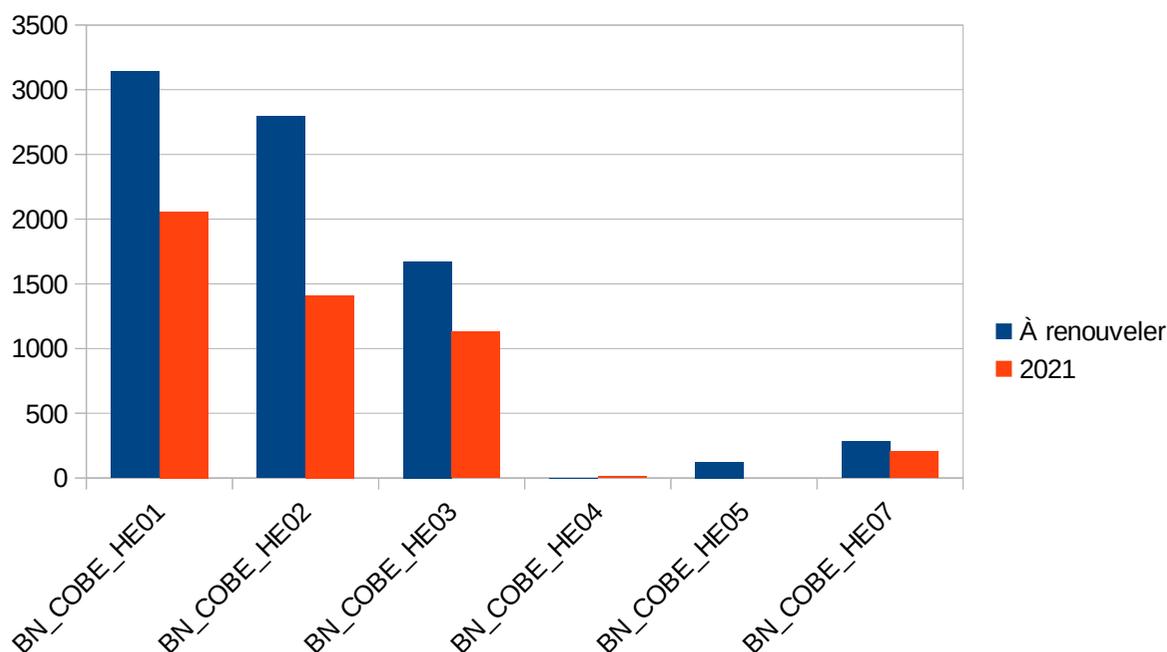
En 2021, il n'y a pas eu de nouvel engagement possible dans un contrat MAEC, mais il était possible de renouveler pour un an certains contrats engagés en 2015 ou 2016, sous certaines conditions :

- Uniquement les parcelles précédemment engagées,
- Contrat d'une durée d'un an,
- Cahiers des charges accessibles : BN_COBE_HE01, BN_COBE_HE02, BN_COBE_HE03, BN_COBE_HE04 ou BN_COBE_HE07
- Etablissement d'une fiche de liaison avec le Parc.

249 exploitations ont été accompagnées au printemps pour renouveler leur contrat MAEC.

Les surfaces engagées sont en net recul par rapport au potentiel à renouveler. On peut

penser que ce recul date déjà de l'an passé car seuls 245 exploitations ont prolongés leur contrat l'an passé (nous n'avons pas accès aux données de surface pour 2020).



Comparaison des surfaces engagées en 2015 et 2016 avec celles effectivement renouvelées

MAEC	2015	2016	2017	2018	2021
BN_COBE_HE01 Chargement moyen 1,4 uGB/ha:an, fauche après le 25 juin	2866	275,83	176,95	640,67	2058,8 4
BN_COBE_F002 bande-refuges				755 (ml)	
BN_COBE_HE02 Chargement moyen 1 uGB/ha, fauche après le 25 juin, o ferti	2678,47	113,03	45,25	812,7	1410,6 5
BN_COBE_HE03 fauche après le 25 juillet, o ferti	1610,77	61,27	16,58	681,47	1128,9 8
BN_COBE_HE04 fauche après le 25 août, o ferti	0,29		0,82		14,1
BN_COBE_HE05 fauche 1 année sur 2, o ferti	122,91	1,58	0,46	0,66	
BN_COBE_HE07 communaux, 1 UGB/ha instantané, fauche après le 25 juillet, 0 ferti	283,65			64,91	203,3
BN_COBE_HE06 restauration parcelle embroussaillée					
BN_COBE_HE08 reconversion terres arables					

Surfaces contractualisées en MAEC

Charte Natura 2000

Quatre nouvelles demandes d'adhésion ont été déposées en DDTM cette année.

Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)

Nous n'avons pas de retour détaillé sur la souscription à cette aide.

Préservation des nichées de Busards

Deux sites de Busard des roseaux ont bénéficié de l'intervention des DDTM au titre de la conditionnalité PAC, pour 4 jeunes à l'envol au total et des envols entre les 15 et 25 juillet.

Quatre nids de Busard cendré ont bénéficié de démarches de protection avec la DDTM : une parcelle était en MAEC le 25 juillet et les jeunes se sont envolés au 22 juillet ; sur l'autre site, l'échec était constaté début juillet avant la date de fauche. ; deux autres étaient sur des parcelles non déclarées à la PAC.



Nid de Busard cendré

Préservation des nichées de Courlis cendré

Le Courlis cendré est un nouveau nicheur en vallée de l'Aure. Afin de favoriser cette implantation, il a été proposé d'intervenir auprès des exploitants. Cette espèce n'étant pas protégée, elle ne rentre pas dans le cadre d'application de la conditionnalité des aides PAC. La Fédération des Chasseurs du Calvados était prête à indemniser les agriculteurs si besoin. Comme l'an passé, les nidifications ont échoué avant intervention auprès des agriculteurs.

Coût 2021

Nouveaux engagements MAEC : 785 236 € (renouvellement)

Engagements en vigueur en 2021 : 1 269 500€

Financement

Etat/Europe

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux : cf. ci-dessus



Fiche mesure 2 Soutenir le pâturage collectif

Description

17 collectivités ont renouvelé leur contrat MAEC pour un an. La commune de Ste-Mère Eglise a décidé de louer à bail le marais communal de la commune historique de Carquebut cette année. Il en sera de même pour celui de la commune historique de Chef-du-Pont en 2022.

Coût 2021

intégré à la mesure précédente

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux : 1 336 ha

Nombre d'équipements agropastoraux : 0



Fiche mesure 3 : Conseiller pour la gestion des mares de gabion

Description

Aucune action structurée pour cette mesure en 2021.

Quatre propriétaires de gabion ont été rencontrés à la faveur de dossiers nécessitant une évaluation des incidences. Des conseils sur la gestion des mares ont pu être apportés à cette occasion.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie porte un projet autour de la

gestion des mares de chasse. Un diagnostic a été réalisé sur un réseau de propriétés volontaires en vallée de la Taute. Un des axes de travail est la gestion de l'eau. Une réflexion est en cours pour mieux gérer les prélèvements d'eau liés au remplissage des mares de chasse.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de communications (divers supports) : 1

Nombre de contacts individuels : 4



Fiche mesure 4 : Pérenniser la gestion des espaces protégés

Description :

Documents de gestion

La rédaction du plan de gestion de la RNR Marais de la Taute a été réalisée, entre j2020 et 2021 Ce travail a donné lieu à la remise du plan de gestion de 323 pages début septembre 2021 au Conseil Régional puis soumis au comité de gestion du 23 mars 2022 qui a validé les documents. La présentation au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de Normandie est prévue en avril 2022.

Extension de site

Le décret portant extension et modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot a été pris le 8 octobre 2021.

En 2021, la RNR des marais de la Taute est entré en procédure d'extension. Ainsi, un dossier a été remis en septembre 2021 au Conseil Régional puis soumis au comité de gestion du 23 mars 2022 qui a validé le document. Une présentation sur le terrain de parcelles proposées à l'extension a été faite auprès du CSRPN le 16 novembre 2021. La présentation du dossier complet au CSRPN est prévue en avril 2022.

Nouveaux contrats Natura 2000

Un nouveau contrat Natura 2000 a été déposé cette année pour la fauche alternée de la zone centrale de la Sangsurière. Les travaux sont planifiés pour la période 2022-2023.

Nouveaux contrats MAEC

Pas de détails pour les espaces protégés, cf. Fiche mesure1

Travaux de gestion

Des travaux prévus dans des contrats Natura 2000 ou financés sur d'autres crédits ont

pu être exécutés cette année :

→ RNN Sangsurière et Adriennerie

La fauche triennale de la cladiaie centrale (contrat Natura 2000) n'était pas prévue cette année. Pour le casier à 5 ans, le piquetage de la zone de fauche a été réalisé le 6 août. Les conditions climatiques n'ont pas permis de faucher ce casier, la portance du sol n'étant pas suffisante.

La mare de Gabion s'est atterrie progressivement et des travaux d'entretien sont nécessaires de manière à favoriser la présence d'un plan d'eau. Ces travaux programmés depuis 2016 ont pu être réalisés cet été (contrat Natura 2000) .



La mare pendant les travaux



La mare après travaux

Curage mare de gabion – RNN Sangsurière

→ RNN Domaine de Beauguillot :

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 déposé en 2019, deux mares prairiales ont été entretenues début octobre.

3 500 mètres de clôtures neuves ont été installées en régie, avec des piquets fournis par le Conservatoire du Littoral. Le Conservatoire du Littoral a fait procéder au remplacement de la clôture ouest sur un linéaire d'environ 1 500 mètres.

513 mètres de fossés ont été curés mécaniquement.

Le Conservatoire du Littoral a fait procéder au remplacement du système de vannage du polder de Sainte-Marie-du-Mont. L'ouvrage permet une gestion plus fine des niveaux d'eau sans présenter une transparence permanente, notamment vis-à-vis de

l'ichtyofaune (anguilles, mullets, crustacés...).



Nouvel ouvrage polder sud– RNN Beauguillot

→ Polders de Brévands
Pas de travaux cette année.

→ RCFS des Bohons
Des travaux d'abattage des peupliers implantée en limite de la réserve et de saules le long du canal central étaient planifiés (financement via un contrat Natura 2000). La météorologie de l'été oblige à nouveau à décaler les travaux.

→ Dunes d'Utah-Beach :
Afin de limiter l'érosion littorale, des travaux ont été programmés : pose d'environ 45 mètres linéaires de ganivelles et réfection de la clôture qui longe le parking de stationnement.

→ ENS des dunes et marais de l'Est Cotentin (Aumeville-Lestre et Crasville)
Suite au dégagement de l'entrée des blockhaus effectué en 2019 et 2020, des aménagements ont été réalisés en 2021 afin, d'une part, de sécuriser les entrées par rapport au public et, d'autre part, d'augmenter les potentiels d'accueil de la faune chiroptérologique. Un débroussaillage partiel de la zone d'exclos autour des blockhaus a été réalisé en novembre 2021. Au sud du site, suite à l'acquisition des parcelles, tous les cyprès qui constituaient une verrue dans le paysage et une zone de squat ont été éliminés.

→ RNR des marais de la Taute
Sur l'entité des Défends, un fossé d'environ 300 ml a été curé et les repousses de saules au sein de la zone d'étrépage ont été arrachées.

→ Roselière des Rouges-Pièces

Pas de travaux réalisés dans la parcelle communale.

Pas d'information récoltée pour la partie ENS.

→ ENS marais d'Auxais

Pas d'information récoltée.

→ site CEN du Pré du Commun

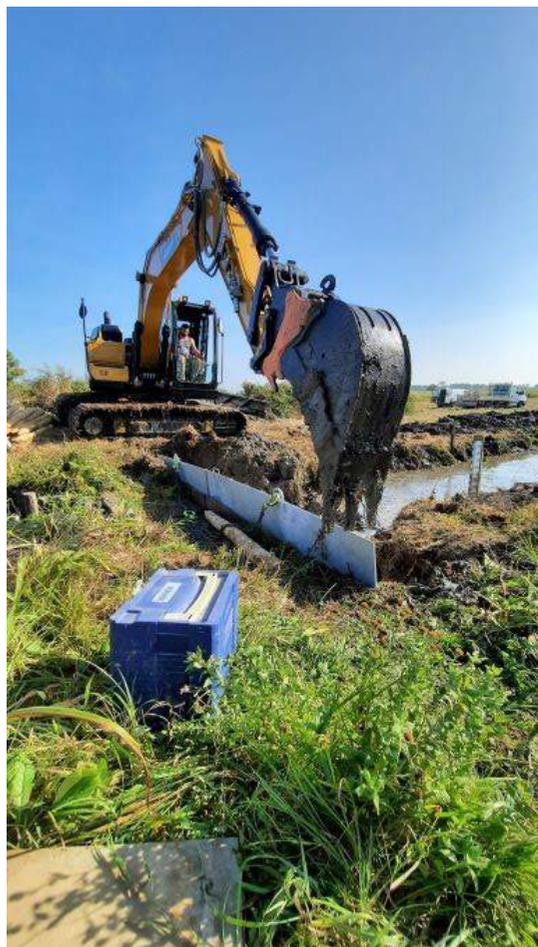
Pas de travaux cette année.

→ ENS marais des Ponts D'Ouve

Dans le cadre du contrat Natura 2000 en cours, deux opérations ont été réalisées :

- coupe des roseaux sur les îlots et berges du plan d'eau principal,
- broyage mécanique sur deux zones en périphérie de roselière : 2 000 m².

L'ouvrage contrôlant l'unité hydraulique de la roselière a été remplacé, le précédent étant en fin de vie.



Remplacement d'un ouvrage hydraulique– ENS marais des ponts d'Ouve

Un broyage des berges des rivières du site a été effectué ainsi que des ronciers ciblés début juillet et fin septembre .

Une nouvelle clôture a été posée en régie entre les lots 8 et 9 des conventions agricoles et en bordure du lot 2 parallèle à la Douve, soit 1068m.

Coût 2021

Nouveaux contrats Natura 2000 : 99 168€

Travaux sur contrats Natura 2000 en cours : 6 368 €

Travaux dans les espaces protégés sur autres financements : 97 486 €

Financement

Etat, Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat (RNN), Conseil Régional de Normandie (RNR), Conseil Départemental de la Manche

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces gérées : 2 033 ha

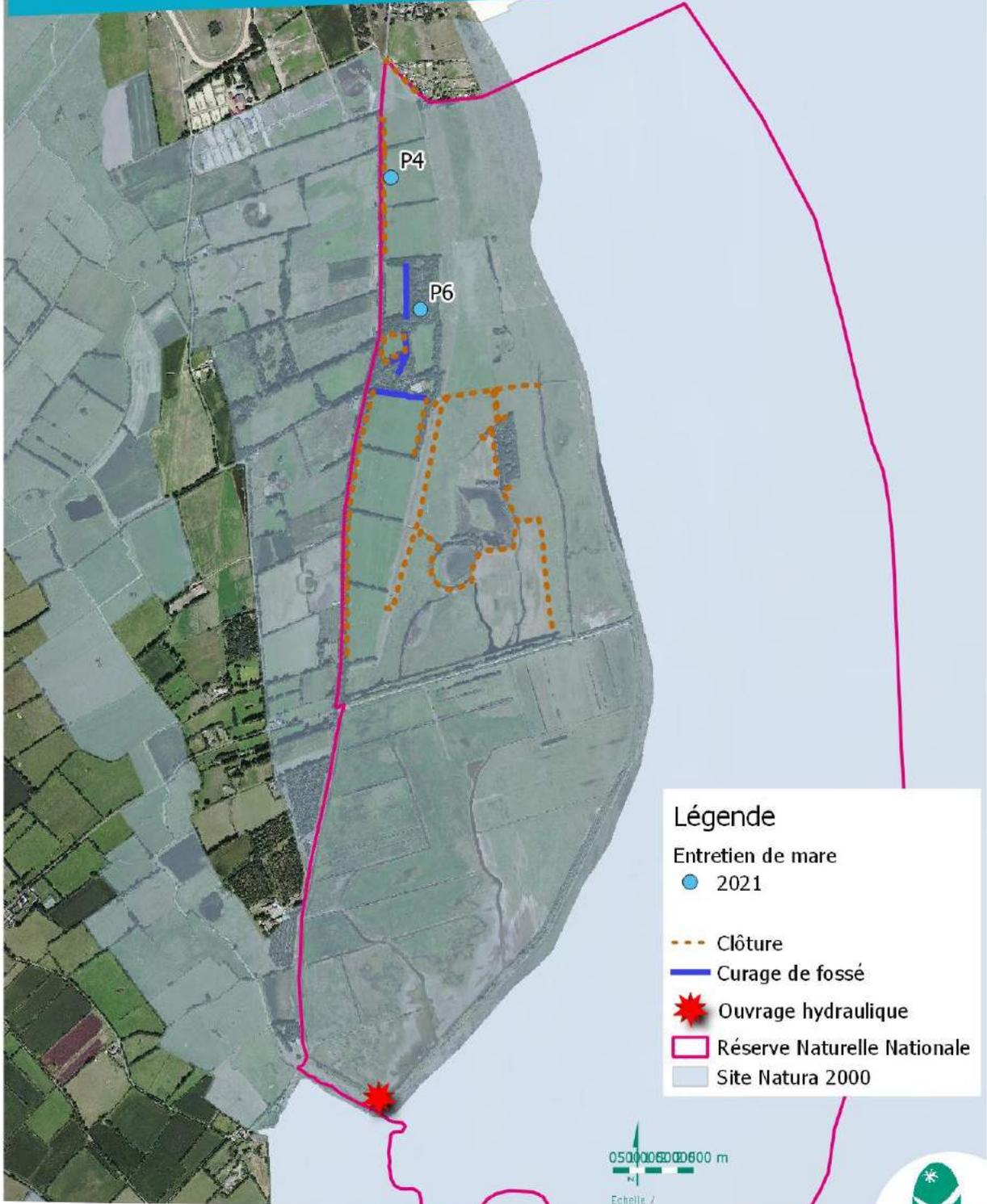
Nombre de plan de gestion en conformité avec les nouveaux documents d'objectifs : 9

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000

MAEt et MAEC : non renseigné

Contrats Natura 2000 en vigueur : 47,35ha

Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beaugillot Travaux - 2021



RNN Sangsurière et Adriennerie Travaux 2021

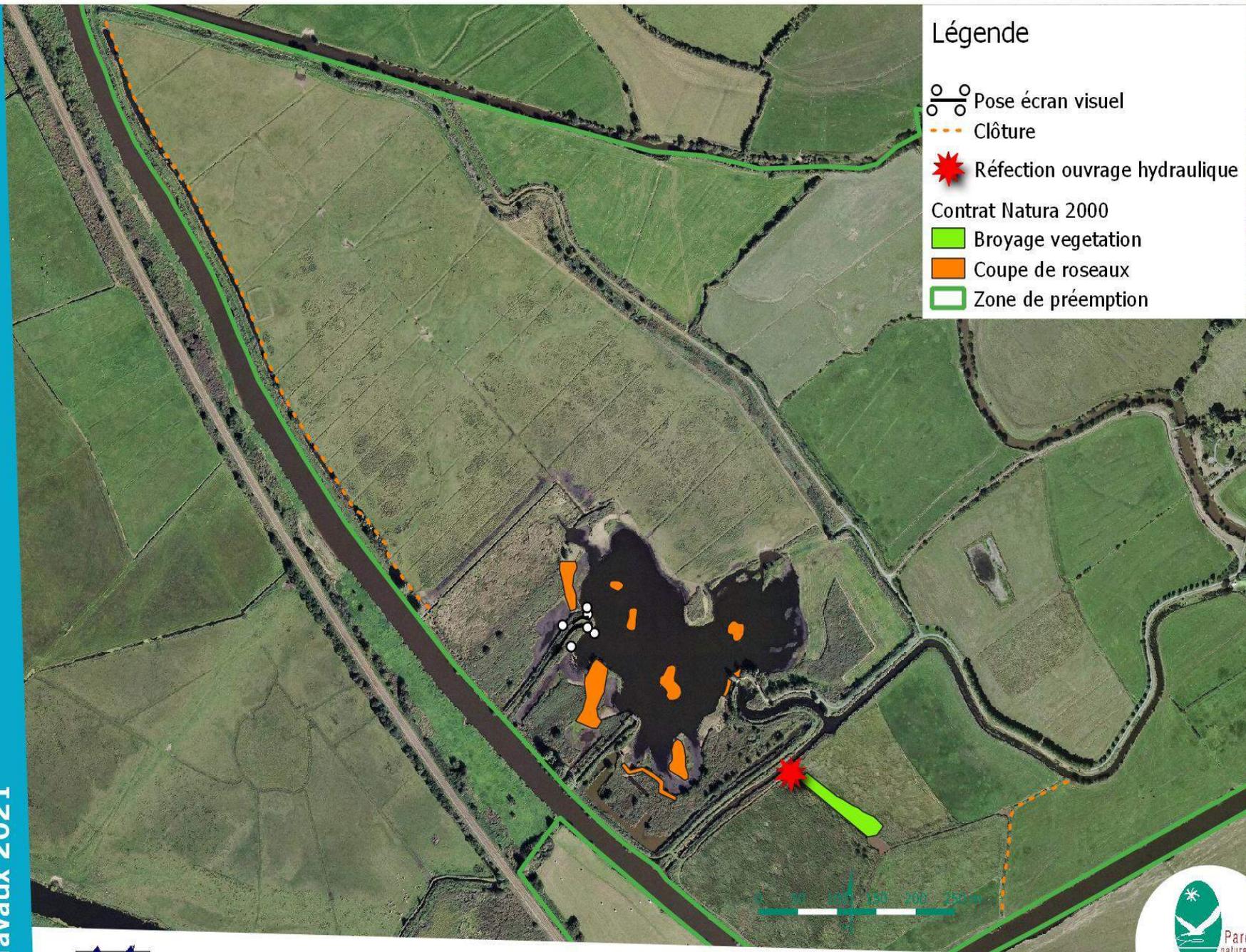


Légende

-  Curage mare 2021
-  Contrat 2021 fauche cladiaie 2022
-  2022
-  2023
-  Réserve naturelle nationale
-  Site Natura 2000



ENS des marais des Ponts d'Ouve Travaux 2021



Légende

Pose écran visuel

Clôture

Réfection ouvrage hydraulique

Contrat Natura 2000

Broyage végétation

Coupe de roseaux

Zone de préemption



Site	Type	Surface	Gestionnaire	Date de création/première acquisition	Plan de gestion
Domaine de Beauguillot	Réserve Naturelle Nationale	820 ha	PNRMCB	1980	2012
	Propriété du CELRL	241,33 ha			
Sangsurière et Adriennerie	Réserve Naturelle Nationale	396 ha	PNRMCB	1991	2010
Marais de la Taute	Réserve Naturelle Régionale Propriété du GONm	147,57 ha	GONm	1994	2013
Les Bohons	Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	265 ha	FDCM	1972	2012
Polders de la Pointe de Brévands	Propriété du CELRL	184,19 ha	SyMEL	1987	2005
	Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	151,72 ha			
Dunes d'Utah Beach	Propriété du CELRL	60 ha	SyMEL	1985	2002
	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	2,1 ha	SyMEL	1989	2002
ENS Les Ponts d'Ouve	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	99,44 ha	PNRMCB	1991	2016
ENS Marais d'Auxais	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	22,43 ha	CD50	2013	2016
ENS Roselière des Rouges-Pièces	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	11,05 ha	CD50	2014	2016
ENS Dunes et marais de l'Est Cotentin	Propriété du Conseil Départemental de la Manche	9,96 ha	CD50	2008	
Gabriel Debout (St-Hilaire Petitville)	Propriété du GONm	59,28 ha	GONm	2010	
Butte de l'île main (St-André de Bohon)	Propriété du GONm	1,35 ha	GONm	2015	
Les levées du Hameau Vaultier (Graignes)	Propriété du GONm	11,68 ha	GONm	2012	
Barre aux Francs (Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	12,84 ha	GONm	2015	
Gruchy (Graignes et	Propriété du GONm	3,14 ha	GONm	2015	2016

Montmartin en Graignes)					
Colombières	Propriété du GONm	3,94 ha	GONm	1992	
La Saignée (Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	1,71 ha	GONm	2019	
Première Pièce Rigault (Montmartin en Graignes)	Propriété du GONm	7,12ha	GONm	2017	
Marais de Rotz	Propriété du GONm	9,36ha	GONm	2020	
Le pré du commun (St-Jean de Daye/Montmartin-en-Graignes)	Propriété du CENN	13 ha	CENN	2013	2016
Marais de la Saignée (Montmartin en Graignes)	Convention de gestion CENN	1,56 ha	CENN	2009	

Espaces naturels protégés - synthèse



Polders de la Pointe de Brevands



Fiche mesure 5 :

Conserver un réseau de fossés et mares entretenus

Description

- x L'entretien est recentré sur les réseaux syndicaux et secondaires depuis 2007. Les entretiens menés par les AS sur les réseaux syndicaux et secondaires sont des broyages de berges, des faucardages et de manière plus limitée des curages.

AS	Superficie AS	Réseau syndical et secondaire	Réseau d'intérêt collectif	Etat d'avancement
Douve	10 987 ha	333 km		Broyage de berges : 24,9 km
				Faucardage : 277,9 km
				Curage : 3 km
Taute	5 417 ha	222 km	121 km	Broyage de berges : 83,1 km
				Faucardage : 85,1 km
				Curage : 8,3 km
Aure	2449 ha			Curage : 400 ml
Ravenoville	1 750 ha	22 km	7 km	Curage : 2,4 km
Ste-Marie du Mont	1 800 ha	26 km	31 km	Broyage de berges : 300 ml
				Curage : 2 km
St-Germain de Vareville	512 ha	9,6 km	9,3 km	Curage : 1,5 km
Foucarville	231 ha	7,5 km	7,5 km	Broyage de berges : 3,5 km
Catz-Brévands-Les Veys	923 ha			Broyage de berges : 16,3km
Clos Prétôt	182 ha			Pas de travaux
Taute supérieure	147 ha			Pas de travaux

Travaux d'entretien AS

x les dossiers MAEC :

Pas de nouvelles souscriptions cette année, le dispositif ne permettant pas de prolonger les mesures fossés et mares.

MAEC	2015	2016	2017	2018
BN_COBE_F001 Entretien de fossés	144 989 ml	50 758 ml	9367 ml	91 112 ml
BN_COBE_PE01 Entretien de mares	12 unités		2 unités	6 unités

Linéaire de fossé et mares contractualisés en MAEC (estimatif pour les fossés)



Fossé

x les contrats Natura 2000 :

cf. Fiche Mesure 4 RNN Sangsurière et Domaine de Beauguillot

x La cartographie des cours d'eau police de l'eau est en ligne depuis plusieurs années mais des zones grises persistent sur le département du Calvados pour les marais de l'Aure et de la Dives.

Le Parc a participé à une réunion d'information le 11/10/21 sur la démarche portée par le Service Eau et Biodiversité de la DDTM 14.

A sa suite, une réunion de travail a été organisée par le Parc le 18/11/21 avec les membres de l'ASA de la vallée de l'Aure Inférieure. Elle a permis de proposer aux services de l'État une cartographie du tracé des cours d'eau dans le marais de l'Aure. Cependant, certains secteurs nécessitent d'être expertisés sur le

terrain. Des rencontres sont prévues par les services de l'État au printemps 2022 pour clarifier les tracés douteux.

Coût 2021

Nouveaux engagements MAEC : 0 €/an

AS : non récolté cette année

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de fossés entretenus : cf. ci-dessus

Nombre de mares entretenues : cf. ci-dessus



Fiche mesure 6 :

Restaurer des secteurs embroussaillés

Description

Pas d'information récoltée.

Coût 2021

Pas d'information récoltée.

Financement

Pas d'information récoltée.

Indicateur de mise en œuvre

Surface restaurée en 2021 : Pas d'information récoltée.



Fiche mesure 7 :

Suivre l'évolution des boisements dans les marais

Description

Une surveillance générale du territoire permet de repérer de nouveaux boisements éventuels. Aucun n'a été signalé en 2021.

Une peupleraie située en dehors du site Natura 2000 mais juste en bordure a été partiellement exploitée. Les propriétaires réfléchissent à reconvertir cet espace en prairie à vocation agricole.

Coût 2021

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau/Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en œuvre

Présence/absence du suivi : présence



Roselière des Rouges-Pièces

**Fiche mesure 8 :****Réglementer le boisement dans les marais****Description :**

Aucune action structurée pour cette mesure en 2021.

Un expert forestier a pris contact avec nous en amont d'un projet de boisement qui aurait pu intégrer des parcelles de marais. Nous sommes sans nouvelles des suites données à ce projet.

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de démarches entreprises : 0



Fiche mesure 9 :

Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières

Description :

Pas de nouveautés cette année.

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 2

Surface du réseau : 42 ha



Fiche mesure 10 :

Aménager et gérer le réseau de roselières

Description :

A l'ENS Marais des Ponts d'Ouve, l'ouvrage hydraulique contrôlant la roselière a été rénové (cf. Fiche mesure 4).

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements hydrauliques : 3

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 3,35 ha



Phragmite des joncs



Fiche mesure 11 :

Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS

Description

x En contre-partie du financement par l'Agence de l'eau des dispositifs pour le rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages de la vallée d'Aure Inférieure (cf. mesure 18), l'ASA s'est engagée à initier une démarche de progrès pour la gestion des niveaux d'eau intégrant tous les enjeux.

Une première réunion d'un groupe de travail (ASA, AESN, DDTM 14, OFB, FDPPMA 14, PnrMCB) s'est tenue début janvier 2020.

Une réunion rassemblant plus largement les représentants des usagers s'est tenue en janvier 2021. A l'issue de ce comité de pilotage, un nouvel arrêté a été pris le 31/05/21 modifiant la gestion des vannes et vantelles sur le marais de l'Aure inférieure, auquel l'ASA doit se conformer.

Le comité de pilotage du 24/09/21 organisé par les services de l'État a permis de faire un retour auprès des acteurs du territoire sur les problématiques rencontrées pendant l'été : inondation prolongée du marais et pollution ponctuelle, qui ont eu un impact sur les activités économiques. Les conchyliculteurs ont fait connaître leur

mécontentement par rapport aux risques de déclassement de la qualité des eaux de la baie des Veys. Les agriculteurs n'ont pu réaliser leur fenaison avant le 12/08/21, ce qui a engendré des pertes directes sur les exploitations.

Le 18/11/2021, le Parc et l'ASA ont réuni 8 exploitants du marais pour objectiver les dysfonctionnements observés pendant l'été 2021 : cartographie des surfaces impactées et localisation de buses sous-dimensionnées. La nécessité de mener un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau et fossés sur le marais a été relancée.



Vannage du Bief de l'If

- x Depuis les années 2000, les exploitants constatent un dysfonctionnement hydrique du marais de la Holerotte avec des inondations estivales malgré la densité du réseau de fossé existant, associées à des affaissements et des modifications de sols. En 2021, deux réunions ont permis de définir les contours de du diagnostic à mener et de proposer un plan de financement satisfaisant.

Coût 2021

Non évalué

Financement

AS

Indicateur de mise en œuvre

Nombre et surface des AS ayant adopté un règlement d'eau :

Aure (Arrêté Préfectoral du 31/05/2021) : 2 400 ha

Douve (Arrêté Préfectoral du 28/02/2002) : 10 800ha

Taute (Règlement interne du 20/01/2005) : 5 500 ha

Ravenoville, St-Marcouf, Fontenay sur Mer et Quinéville (Règlement interne du 09/07/2004) : 1 800 ha
Ste-Marie du Mont (Arrêté Préfectoral du 10/12/2008) : 1 800 ha



Fiche mesure 12 :

Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs)

Description

H₂ORIZON Manche 2050 et Plan de Gestion de la Ressource en Eau

En 2018, le Préfet de la Manche avait lancé l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau. La démarche, animée par le Syndicat Départemental de l'Eau et la Chambre d'Agriculture a été élargie et renommée « H₂ORIZON Manche 2050 ». Elle a pour vocation de répondre aux enjeux suivants :

- Quels besoins en eau en 2050 ?
- Quels ressources en 2050 ?
- Bilans besoins actuels/ressources futures
- Quelle gestion des ressources?
- Plan de gestion de la ressource en eau

Avancement des SAGEs

L'Agence de l'eau, dans le cadre de son nouveau SDAGE 2022-2027, a décidé de reconduire pour trois années le financement de l'animation pour la mise en œuvre des SAGEs.

Le Syndicat de la Vire poursuit l'animation du SAGE de la Vire à l'échelle du bassin.

Le SAGE Douve-Taute, grâce à l'arrivée d'une nouvelle animatrice, relance la réflexion sur les actions à déployer sur son territoire.

Le SAGE des Côtiers Ouest du Cotentin, porté par le syndicat du SAGE COC, est en cours d'élaboration, les documents devraient être approuvés en 2022.

Suivi hydrogéologiques des tourbes

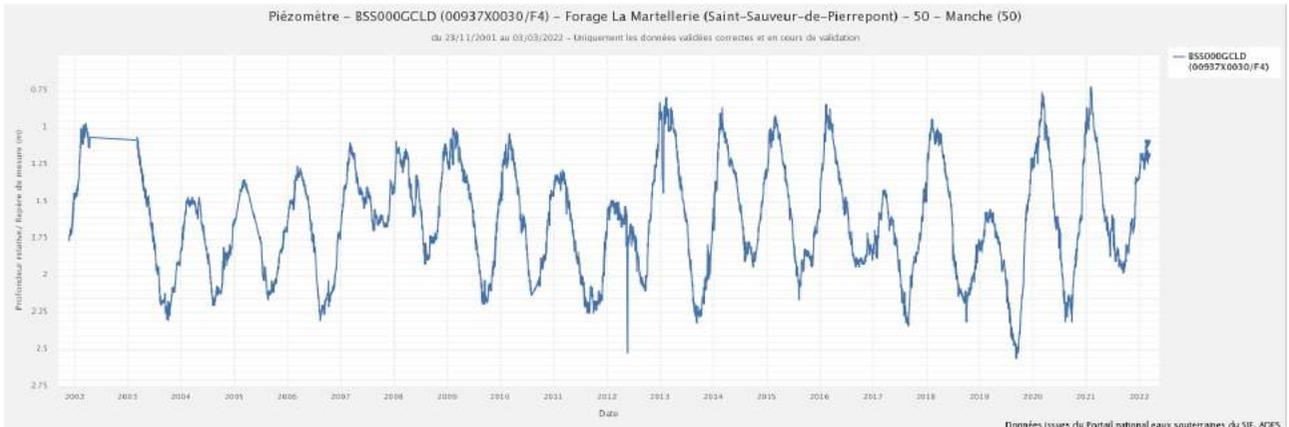
Les données n'ont pas pu être actualisées à la date de rédaction de ce bilan.

Suivi piézométrique des nappes

le site ades.eaufrance.fr permet d'accéder à des informations sur les piézomètres actifs.

3 concernent la masse d'eau de l'isthme du Cotentin :

- Forage du marais de la Grosnière (Saint-André-de-Bohon),
- Forage La Martellerie (Saint-Sauveur-de-Pierrepont),
- Forage de La Chasse du Marais (Fresville).

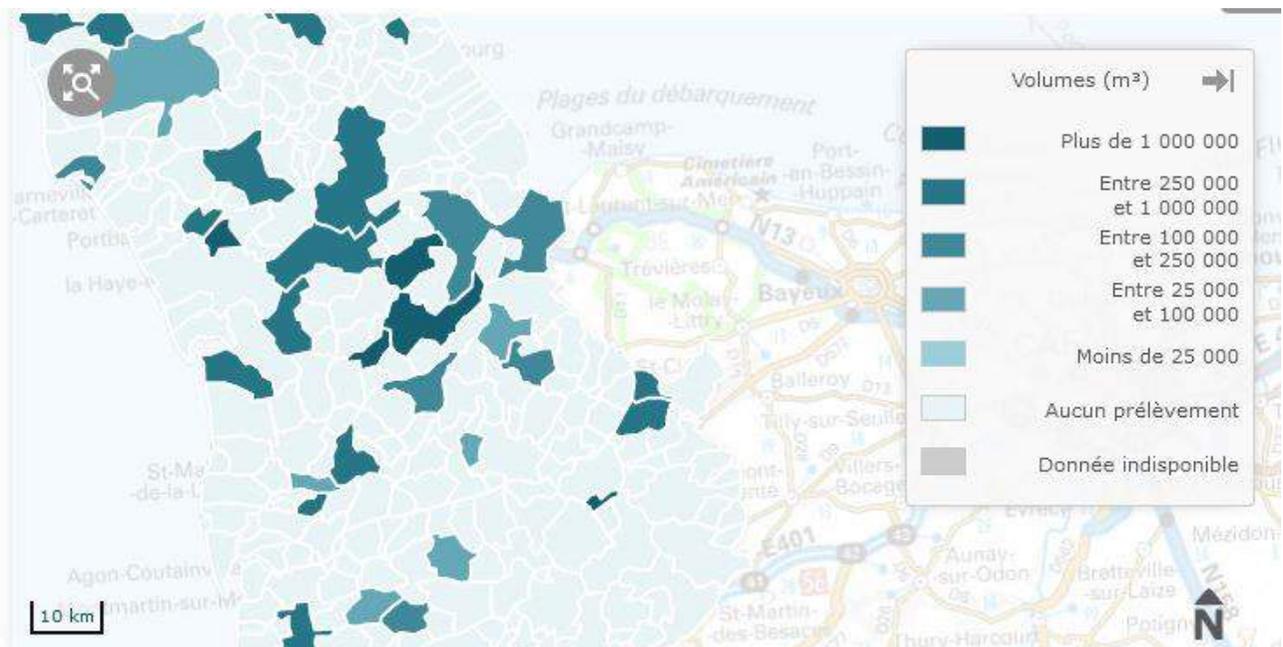


Exemple de suivi piézométrique dans la nappe de l'isthme du Cotentin
ades.eaufrance.fr

3 concernent la masse d'eau Trias Lias du Cotentin est et du Bessin:

- Forage de la picotière (Appeville),
- Forage du Port Butor (Cretteville),
- Forage du Château d'eau (Osmanville)

Le site bnpe.eaufrance.fr permet d'accéder aux données sur les prélèvements mais avec un décalage temporel : seules les données jusqu'à 2019 sont aujourd'hui accessibles.



Volume d'eau souterraine prélevé en 2019 par commune
bnpe.eaufrance.fr

Coût 2021

Non évalué

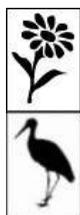
Financement

Non renseigné

Indicateur de mise en œuvre :

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui

Nombre de sites de captage équipés d'un suivi piézométrique des tourbes : 3



Fiche mesure 13 :

Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion

Description

La Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie porte un projet autour de la gestion des mares de chasse. Un diagnostic a été réalisé sur un réseau de propriétés volontaires en vallée de la Taute. Un des axes de travail est la gestion de l'eau. Une réflexion est en cours pour mieux gérer les prélèvements d'eau liés au remplissage des mares de chasse.

Coût 2021

Sans objet

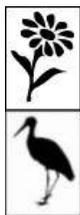
Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de démarches engagées : 1

Surface de marais concernée : ?



Fiche mesure 14 :

Relever la ligne d'eau du Gorget

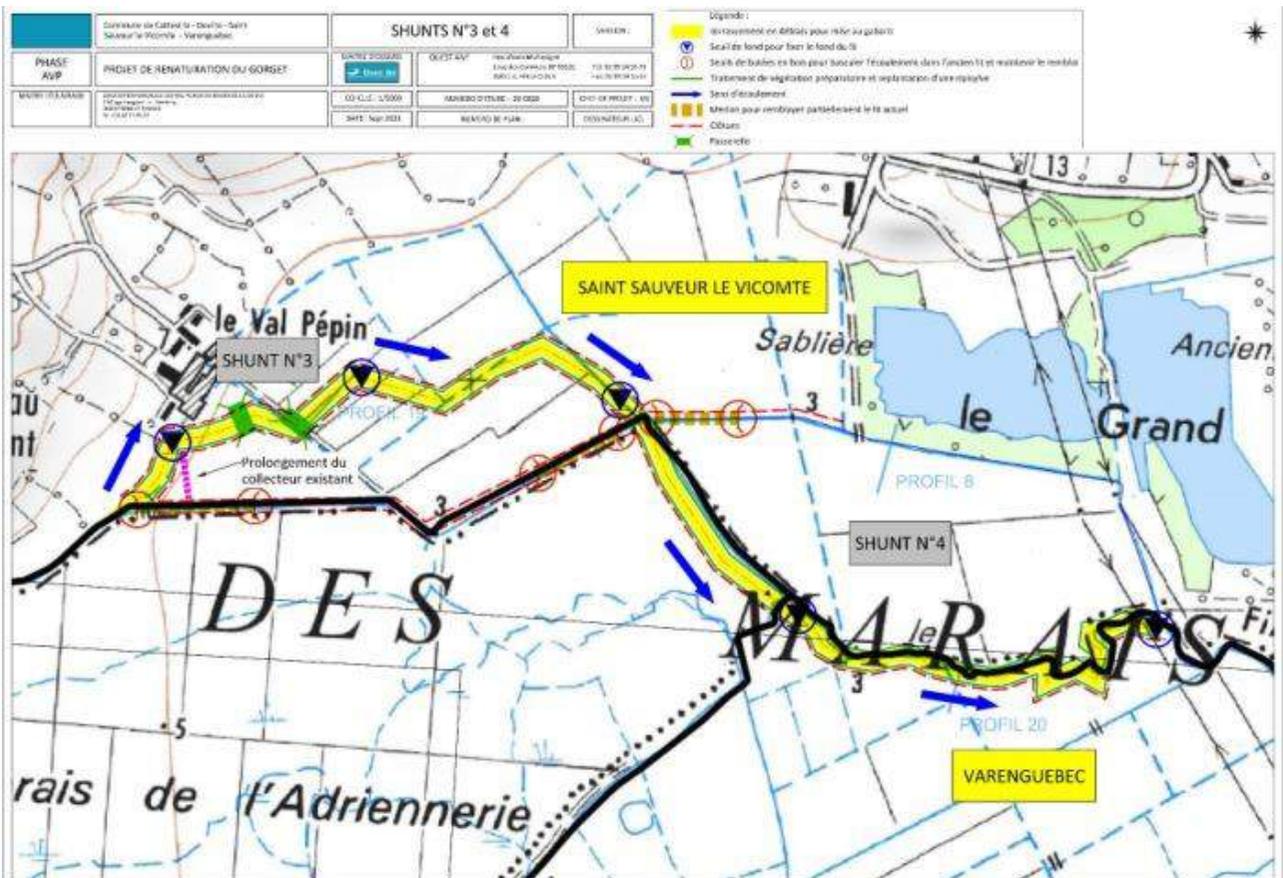
Description

L'ASA de la Douve porte la maîtrise d'ouvrage d'une étude permettant de dimensionner des solutions techniques d'aménagements et d'organiser la concertation avec les usagers.

Un bureau d'études a été recruté fin 2020. Il a complété le diagnostic du site, organisé la concertation avec les agriculteurs riverains et proposé un avant-projet au cours de l'année 2021.

Le programme de travaux prévisionnel se décompose de la manière suivante :

- Rattrapage d'entretien sur la végétation des vieux bras, voire ponctuellement défrichage nécessaire au rétablissement du gabarit projeté ;
- Terrassement des anciens bras au gabarit et à la pente souhaités ;
- Stabilisation du profil en long dans les anciens bras par blocage des points hauts (seuils de fond) ;
- Mise en œuvre d'ouvrages de type seuil rustique pour contraindre les écoulements à emprunter les anciens lits jusqu'au module ;
- Remblaiement de l'extrémité amont des tronçons court-circuités ;
- Aménagement éventuel de dispositifs de franchissement ;
- Plantation d'une ripisylve le long des nouveaux tracés ;
- Pose de clôtures et abreuvoirs.



Exemple d'aménagement proposé – renaturation du Gorget

Coût 2021

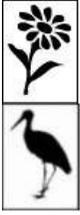
19 791 €

Financement

AESN/CA Le Cotentin/COCM

Indicateur de mise en œuvre

Etat d'avancement du projet de renaturation du cours d'eau : Avant-Projet



Fiche mesure 15 :

Gérer les niveaux d'eau des fossés présentant des risques d'assèchement (Gorget)

Description

cf mesure précédente.

Coût 2021

Sans objet

Financement

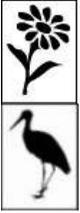
Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'ouvrages : 0



Petite Grenouillette



Fiche mesure 16 :

Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau »

Description

Pas d'avancée sur ce dossier en 2021.

Coût 2021

Sans objet

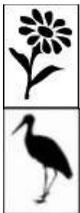
Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 0

Surface du réseau : 0



Fiche mesure 17 :

Aménager et gérer le réseau « mosaïque de niveaux d'eau »

Description

Sans objet

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements hydrauliques : 0

Surfaces engagées dans les dispositifs agro-environnementaux et les contrats Natura 2000 : 0



Fiche mesure 18 :

Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs

Description

La Douve :

Ouvrage du moulin Férey à Saint-Sauveur le Vicomte : En 2021, le bureau d'étude a fait l'état des lieux du site et a présenté les scénarios étudiés :

- scénario 1 : aménagement de 10 prébarrages,
- scénario 2 : (1) abaissement de la ligne d'eau d'1m avec l'aménagement de 5 prébarrages accompagné d'une option (2) de reméandrage de la Douve,
- scénario 3 : effacement de l'ouvrage avec reméandrage de la Douve.

La Mairie de Saint-Sauveur le Vicomte s'est positionnée dans un premier temps en faveur du scénario 2.1 étant donné l'importance de maintenir l'activité canoë-kayak sur la commune (aspect touristique, social et économique) et vu les coûts trop élevés des autres scénarios présentés.



Ouvrage du moulin Férey

La Taute :

Ouvrages de « la Clergerie » et du « Moulin du Mesnil » : Lors du comité de pilotage du 27/04/2021, le bureau d'études a présenté l'AVP détaillé du scénario retenu par les ASA sur chacun des ouvrages.

Sur le moulin du Mesnil, l'ASA de la Taute supérieure a validé l'aménagement d'une passe à poissons. A la lecture de l'AVP, les services de l'Etat (OFB et DDTM) n'ont pas validé le projet : trop peu argumenté, peu ambitieux et sélectif pour la remontée des poissons migrateurs.

En l'absence d'accord du propriétaire pour accueillir la passe à poisson et de soutien des partenaires financiers sur ce scénario, le comité de pilotage a proposé à l'ASA de relancer l'étude du scénario de remise de la Taute dans le fond de vallée associé à un abaissement de la ligne d'eau par une approche plus ambitieuse qui pourrait être portée par la COCM, sous réserve d'une validation par les élus.

Sur l'ouvrage de la Clergerie, l'ASA des Bas Fonds de la Taute s'est prononcée pour un abaissement de la ligne d'eau (chute de 54 cm à l'étiage) avec la mise en place d'un dispositif rustique de franchissement alternant radiers et mouilles.

A l'issue du comité de pilotage, il a été décidé de lancer une étude complémentaire visant à étudier la topographie du lit du Méreau en relation avec les cotes d'entrée des fossés principaux en rive droite de la Taute afin d'envisager la possibilité (ou non) de travailler sur la prise d'eau du Méreau pour abaisser encore le niveau d'eau à la Clergerie. Les relevés ont été effectués le 31/08/21 par l'ASA en présence du PNR, de l'Agence de l'eau et d'un agriculteur riverain. Ils ont permis de dresser une cartographie du fond du lit du Méreau.

Cependant, des incohérences sur les cotes d'eau de référence figurant dans l'AVP sont apparues au fil du temps. Des échanges entre le bureau d'étude et le Parc en fin d'année, n'ont pas permis de clarifier ces éléments pourtant essentiels à la définition du projet d'aménagement. L'ASA reste donc dans l'attente d'un retour écrit du bureau d'étude afin de poursuivre la démarche engagée sur l'ouvrage de la Clergerie.



Relevé des niveaux sur le Mereau

L'Aure :

En 2019, l'intrusion d'eau marine dans le marais engendrée par les vanelles des portes à flots a suscité des inquiétudes de la part de la Coopérative d'Isigny-sur-Mer qui exploite deux puits dans la nappe souterraine à proximité de l'Aure ; en effet, sur l'un d'eux une augmentation du taux de salinité a été enregistrée depuis août 2016. Face à ce constat, une fermeture expérimentale des vanelles hors période de migration des civelles a été lancée en 2021.

En 2020, la Fédération de pêche du Calvados a réalisé l'étude géotechnique pour la réalisation d'une rivière de contournement au droit du vannage de Pont de l'Acre.

En 2021, des discussions ont été engagées avec Bessin Urbanisme en charge de la Gemapi, pour qu'il participe financièrement au projet d'aménagement. Les travaux sur cet ouvrage prioritaire pour la RCE a pu être intégré au CET de la collectivité. En fin d'année, le plan de financement restait à finaliser.

La Vire :

Le projet d'expérimentation d'ouverture des vanelles des portes-à-flot de la Vire est en cours. Cette expérimentation de l'ouverture des vanelles situées sur les portes-à-flot de la Vire s'accompagne d'un suivi du milieu afin d'évaluer l'incidence de ces opérations sur les eaux de surface et les eaux souterraines.

Coût 2021

Non évalué

Financement

Non renseigné

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'obstacles aménagés : 0

**Fiche mesure 19 :****Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés****Description**

Pas de nouveauté cette année.

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

oui

**Fiche mesure 20 :****Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué****Description**

Pour la Manche, en 2021, le nombre de captures prévisionnel a été atteint dès la mi-année. Le confinement de 2020 (et la baisse de pression de piégeage consécutive) et l'hiver doux ont favorisé les populations.

Un problème de financement s'est donc posé qui a obligé les collectivités à dégager des crédits supplémentaires.



Ragondin

Coût 2021

Non détaillé pour le site

Financement

Conseil Départemental de la Manche, Collectivités

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces concernées : environ 25 500 ha



Fiche mesure 21 :

Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives

Description

Pas de nouvelle formation cette année.

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de formations organisées : 0

Nombre de participants : 0



Fiche mesure 22 :

Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives

Description

Myriophille du Brésil

L'ASA de la Douve a validé le portage d'un chantier pluriannuel de gestion de la Myriophille du Brésil dans les marais de la Sèves.

Le chantier prévu déjà l'an passé a été partiellement exécuté seulement. Les passages manuels sur la Sèves et les fossés ont pu être réalisés mais l'intervention mécanique sur les plus gros foyers a été impossible à cause des mauvaises conditions météorologiques.

La station de Myriophille du Brésil détectée en 2013 dans un fossé des marais de Lestre a fait l'objet d'un passage de la brigade « espèces invasives » du Conservatoire d'Espaces Naturels – Normandie (CEN-N). L'espèce n'a pas été détectée cette année.



Plan d'eau colonisé par la Myriophille du Brésil (Le Mesnil-Vigot)

Une station située dans les bassins-versants (LeMesnil-Vigot) qui avaient déjà bénéficié d'arrachage a aussi été contrôlée cette année grâce à la brigade « espèces invasives ». Après plusieurs années de baisse, on avait observé l'an passé une explosion de la colonisation par l'espèce. Cette année, les volumes récoltés sont en baisse mais toute la station n'a pu être arrachée malgré deux passages.

Crassule de Helms et Jussie

Pour la Jussie, les actions portées par le Syndicat de la Vire consistent en des travaux de « repasse » sur des foyers déjà traités (2 à 3 passages en 2021). Il reste quelques spots dans des fossés et cours d'eau à Pont Hébert et Cavigny, il n'y en a plus sur le cours même de la Vire, et sa présence n'a pas été décelée dans le marais.

Pour la Crassule, les travaux du Syndicat de la Vire ont portés en 2021 sur le Domaine Public Fluvial et les secteurs hors marais, aucun accord n'ayant pu être trouvé l'an passé avec les propriétaires concernés sur le marais de St-Fromond.

Un Comité de pilotage réuni en novembre 2021 a proposé pour la Crassule de :

- A priori sous l'égide du CEN, avec les partenaires locaux, concevoir une phase de test de solutions de lutte alternatives.
- Constituer d'un réseau d'observateurs chargés de repérer de nouveaux foyers de colonisation (crassule et jussie) sous l'égide du PnrMCB.
- Faire un retour vers les gabionneurs de St-Fromond pour porter un message sur les pratiques à risque et organiser un retour d'expérience sur la gestion en place. Une articulation avec la phase de test sera à rechercher.

Un nouveau foyer de Jussie a été découvert par un prestataire travaillant sur le plan d'eau de la Tourbière de Baupte (cf. Fiche mesure 32). Il semblerait que seuls quelques pieds soient présents pour l'instant.

Coût 2021

non évalué

Financement

Agence de l'eau Seine-Normandie, Europe, Syndicat de la Vire

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : nombreux sites

Surfaces concernées : non évalué



Fiche mesure 23 :

Entretien la végétation des remises diurnes d'anatidés

Description

La majorité des sites de remise permanents (mis à part la tourbière de Baupte et la carrière de Fresville, anciens sites industriels) sont entretenus grâce à des animaux. La gestion agropastorale en place a été poursuivie sur les sites de l'ENS des Ponts d'Ouve, de la RNN du Domaine de Beauguillot, des Polders de Ste-Marie du Mont et de Brévands et de la RCFS des Bohons.

Coût 2021

Non évalué

Financement

Etat (budget RNN), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Départemental de la Manche, Région Normandie, Conservatoire du Littoral

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 6

Surfaces concernées : non évalué



Fiche mesure 24 :

Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés

Description

Sur l'ENS des Ponts d'Ouve, pour permettre l'accès des visiteurs au 2^{ème} observatoire à l'ouest du plan d'eau, un écran visuel a été réalisé sur une longueur de 90 mètres.

A la suite de dérangements importants de l'avifaune, causés par des promeneurs indéclicats, et suite à l'extension et modification de la réglementation de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot, des ganivelles ont été disposées au travers des principales voies d'accès du polder et des panonceaux temporaires appliqués.



Fermeture des chemins latéraux polder sud- RNN Beauguillot

L'extension du statut de Réserve naturelle au polder de Sainte-Marie-du-Mont fournit l'opportunité de revoir l'ensemble de la politique d'accueil du public sur l'ensemble du site. Les principaux enjeux du projet d'aménagement se résument comme suit :

- Améliorer les fonctionnalités écologiques par la reconnexion d'un vaste ensemble de prairies humides.
- Sauvegarder l'intégrité des milieux naturels et des espèces, en proposant un nouvel itinéraire de cheminement associant l'ouverture au public et le contrôle

des dérangements.

- Améliorer l'accueil du public avec de nouvelles infrastructures dimensionnées et adaptées,
- Valoriser et faire découvrir des éléments du patrimoine naturel.
- Connecter la Réserve naturelle et ses cheminements avec les circuits existants du territoire.

Un bureau d'étude a été recruté en mai 2021.

Une première phase a débuté en 2021 par les aspects liés aux dossiers réglementaires, à la rédaction du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) de la Maîtrise d'œuvre, et aux autres démarches administratives. Les premiers travaux légers autour de l'axe nord-sud ont été entamés (débroussaillage notamment).

Les travaux d'importance débuteront en 2022.

Coût 2021

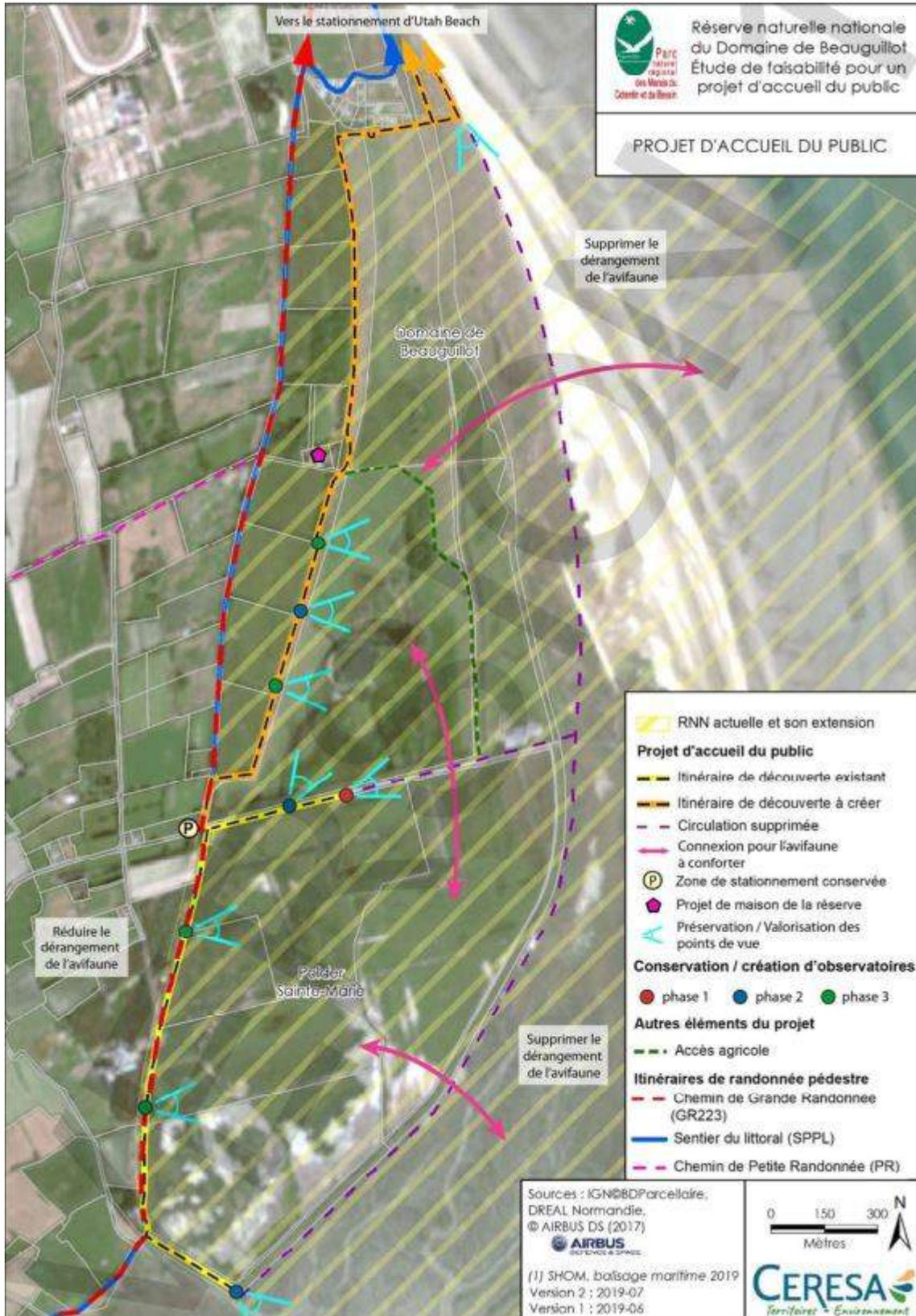
16 788 €

Financement

CD50/CRN/DREAL/Fondation du Patrimoine

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 2





Fiche mesure 25 :

Gérer des niveaux d'eau favorables dans les remises diurnes d'anatidés

Description

Les sites de la RNN du Domaine de Beauguillot, de la RCFS des Bohons et de l'ENS des Ponts d'Ouve poursuivent la mise en œuvre de leurs calendriers de gestion des niveaux d'eau.

Des ouvrages ont été renouvelés sur la RNN du Domaine de Beauguillot et l'ENS des Ponts d'Ouve (cf. Fiche mesure 4).

Nous n'avons pas récolté d'informations sur le calendrier des pompages sur la Tourbière de Baupte cette année.

Nous n'avons pas de nouvelles de la démarche entamée sur le site des Polders de Brévands en 2017.

Coût 2021

47 505 €

Financement

AESN/CdL/CRN

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 2

Surfaces en eau : non évaluée



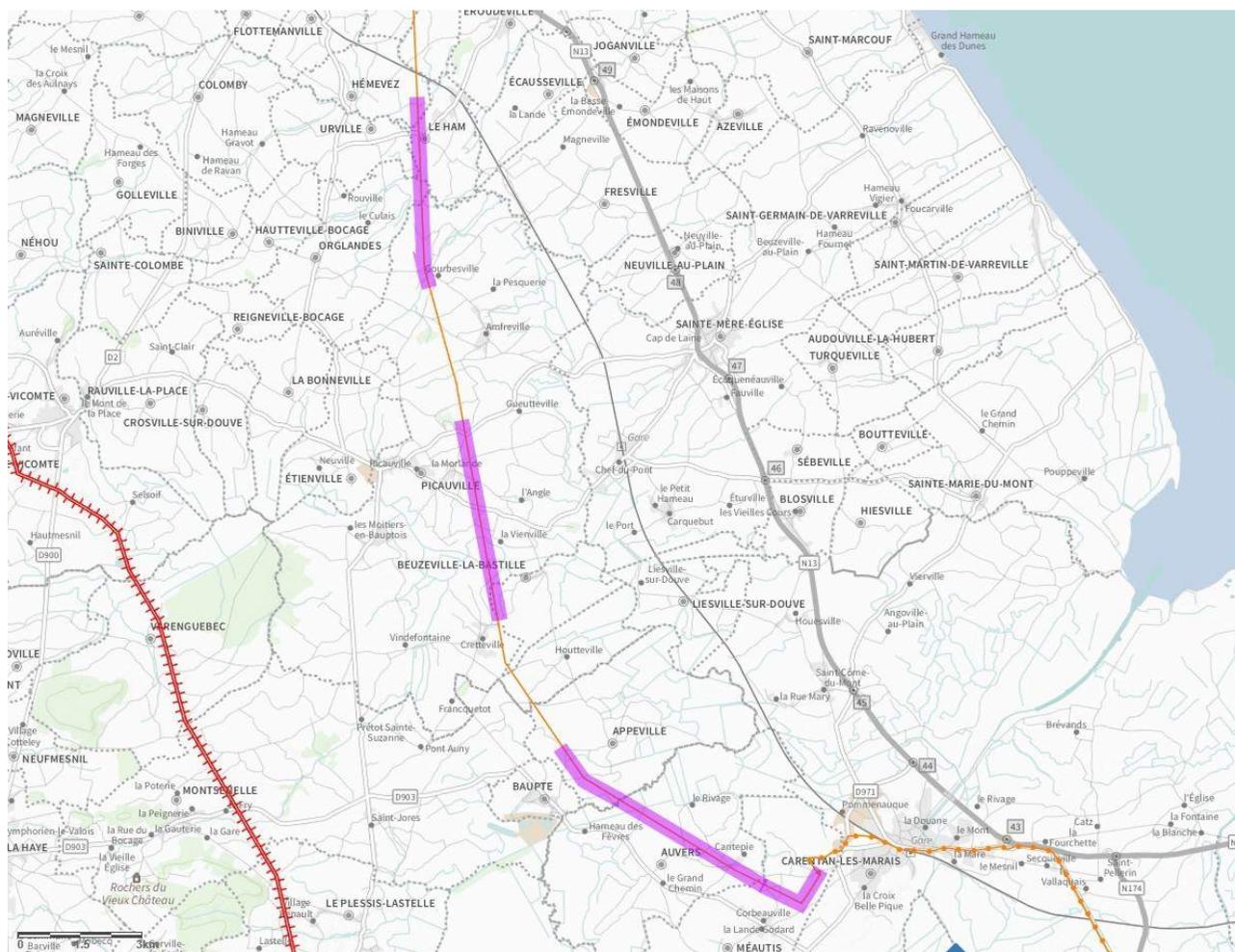
Fiche mesure 26 :

Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision

Description

Suite aux échanges menés en 2016, RTE a initié une étude mécanique en vue du balisage de la ligne 90kV Alerie-Huberville pour les 3 tronçons identifiés.

Les travaux ont finalement pu être réalisés fin septembre.



Secteurs équipés de balises avifaune

Coût 2021

Non évalué

Financement

RTE

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire équipé/enterré : 17 km environ

non prévu au Document d'Objectifs :

Diagnostiquer et équiper les ouvrages routiers pour la Loutre



Description

Pas de nouveauté cette année.

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Ouvrage équipé : 0

**Fiche mesure 27 :****Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel****Description**

Cette année, les sorties de découverte des phoques en baie des Veys ont repris.

Une formation aux richesses ornithologiques du territoire a été proposée aux prestataires touristiques du PNR. Les marais et la baie des Veys ainsi que les oiseaux qu'ils abritent ont été particulièrement mis en avant. 54 personnes ont suivi cette formation de 2 jours.



Sortie phoque

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de supports produits ou utilisés : 2

**Fiche mesure 28 :****Informersur l'état d'avancement de la démarche****Description**

Plusieurs groupes de travail ont été mobilisés pour la révision du Document d'Objectifs ; la rubrique dédiée du site internet du Pnr a été régulièrement actualisée. Une newsletter a été diffusée le 25 février 2021 à l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 4

Nombre de supports produits ou utilisés : 1

**Fiche mesure 29 :****Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats****Description**

Le suivi des habitats biomorphosédimentaires en baie des Veys se poursuit. Nous ne disposons pas pour l'instant des résultats 2021. En 2020, au regard des espèces présentes sur les cinq stations suivies, les

communautés suivies comme représentant les principales zones d'alimentation des limicoles côtiers sont globalement les mêmes que lors des années précédentes, même si les espèces montrent des variations d'abondances. La cartographie des habitats EUNIS sur les stations suivies en baie des Veys a été mise à jour en 2020.

Le Conservatoire Botanique de Brest et le SyMEL ont mené une étude sur les végétations à Characées des sites d'intervention du SyMEL.

Une seule espèce, *Tolypella glomerata*, a été observée sur le site d'Utah Beach sous une saulaie inondée de manière temporaire.

D'autres secteurs semblaient à première vue plus propices à accueillir des herbiers à Characées. Néanmoins, la dynamique d'atterrissement et la fermeture des milieux par les arbustes ne permettent pas l'observation de Characées ailleurs sur le site.

Dans les polders de Brévands, outre la richesse spécifique moyenne (6 taxons), plus de la moitié des mares prospectées n'ont pas de Characées (25 mares sur 47) et seulement 6 mares (des 22 mares abritant des Characées) ont une richesse spécifique supérieure à un.



Characée (*C. Fischer* / Commons)

Ce constat indique clairement que la majorité des mares ont un stade dynamique d'atterrissement déjà trop avancé pour le maintien des herbiers à Characées. Certaines des dépressions sont d'ailleurs totalement atterries et sont colonisées par des végétations prairiales. La seconde cause de l'absence de Characées est la salinité trop importante dans certains secteurs

Deux végétations ont pu être observées dans les polders de Brévands : le *Magnocharetum hispidae* et le *Tolypelletum glomeratae*. L'ensemble de ces végétations sont patrimoniales à l'échelle régionale et d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne Habitat Faune Flore.

Coût 2021

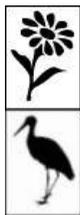
9 000 €

Financement

Europe, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Surface cartographiée avec la méthodologie CBN/MNHN : 27 000 ha



Fiche mesure 30 : Suivre et évaluer les espèces

Description

→ *Damier de la Succise*

Site	L'Adriennerie	Saint-Georges de Bohon
Nombre de toiles communautaires	434	236

A l'Adriennerie, et à Saint Georges de Bohon, le nombre de toiles est en hausse. Une nouvelle station a été découverte à la Sangsurière (22 toiles).

La recherche de papillons volants réalisée fin mai-début juin n'a pas permis de rencontrer d'imago sur l'ENS d'Auxais ou la roselière des Rouges-Pièces.

→ *Flûteau nageant*

Pas de suivi cette année

→ *Agrion de Mercure*

11 stations ont été prospectées cette année dont deux situées en zone Natura 2000.

Commune	N° de station Fayard	1997	2001	2002	2010	2011	2012	2014	2015	2017	2020	2021
Doville-Saint-Sauveur-de-Pierrepont	1/2	<10	<10		<10			oui		10 - 50	10 - 50	
Neuville-en-Beaumont	3	10 - 50	0		10 - 50		10 - 50		<10	10 - 50		0
Doville	4	10 - 50	10 - 50					100 - 200		10 - 50	10 - 50	
Varenguebec	5	10 - 50							10 - 50			0
	5 bis				100 - 200					15 (pluie)		<10
Doville	X									100 - 200	100 - 200	
Méautis	6	10 - 50			10 - 50		50 - 100	oui	50 - 100			200
Le Plessis-Lastelle	7	<10			<10		0		100 - 200			0
Gonfreville	8	100 - 200	100 - 200					100 - 200	100 - 200		50 - 100	
Gorges	9	<10									10 - 50	
Périers	10	<10			10 - 50		10 - 50			< 10	< 10	
Saint-Germain-sur-Sèves	11	<10									0	
Marchésieux	12	10 - 50		10 - 50		10 - 50					50 - 100	
	12 bis				100 - 200						50 - 100	
Saint-Martin-d'Aubigny	13	<10		10 - 50	<10					< 10		10 - 50
Graignes-Mesnil-Angot	14	<10		<10				0				0
Le Désert	15	<10						oui				10 - 50
Raids	16	10 - 50		50 - 100		<10		10 - 50			50 - 100	
Saint-Germain-sur-Sèves	17	<10						< 10			100 - 200	
La Meauffe	18	<10			<10			10 - 50			10 - 50	
Sainte-Marie-du-Mont	19	10 - 50										10 - 50
Carquebut / Chef du Pont	20	50 - 100	100 - 200			100 - 200						50 - 100
Sainte-Mère-Eglise	21	<10										10 - 50

Evolution des effectifs d'Agrion de Mercure (stations surlignés en brun : dans le site Natura 2000)

→ **Lamproie marine**

Les effectifs de l'année se maintiennent à un niveau très bas. 9 sites historiques ont été prospectés. 3 nids ont été trouvés sur la Taute. Sur la Douve, en amont du site Natura 2000, dans le secteur de Néhou, 5 reproducteurs ont été vus le 9 juin ainsi que 6 nids.

→ **Loutre d'Europe**

Aucun indice n'a été découvert cette année, malgré la prospection des points habituels sur la Vire et la Douve.

→ **Petit Rhinolophe**

A Picauville, 13 Petits Rhinolophes adultes ont été recensés ce qui constitue le maximum observé jusqu'à présent. Le constat de l'absence de Petits Rhinolophes dans les combles du fait de leur dégradation et/ou de la présence d'une Effraie des clochers est renouvelée cette année.

A Colombières (périphérie immédiate du site Natura 2000), 9 adultes et 1 jeunes ont été dénombrés mais au vu de la configuration des lieux, le comptage est sans doute partiel.

A Moon sur Elle (périphérie immédiate du site Natura 2000), l'effectif observé n'est que de 5 Petits Rhinolophes ; une Effraie a été observée tentant des captures de chiroptères sur le site à plusieurs reprises.

	adultes	jeunes	indéterminés
2011	8	4	
2012	8	6	
2013	3	4	2
2014	8	5	
2015	9	6	
2016	6	1	
2017	8	8	1
2018	6	3	2
2019	7	4	5
2020	10	1	
2021	13		

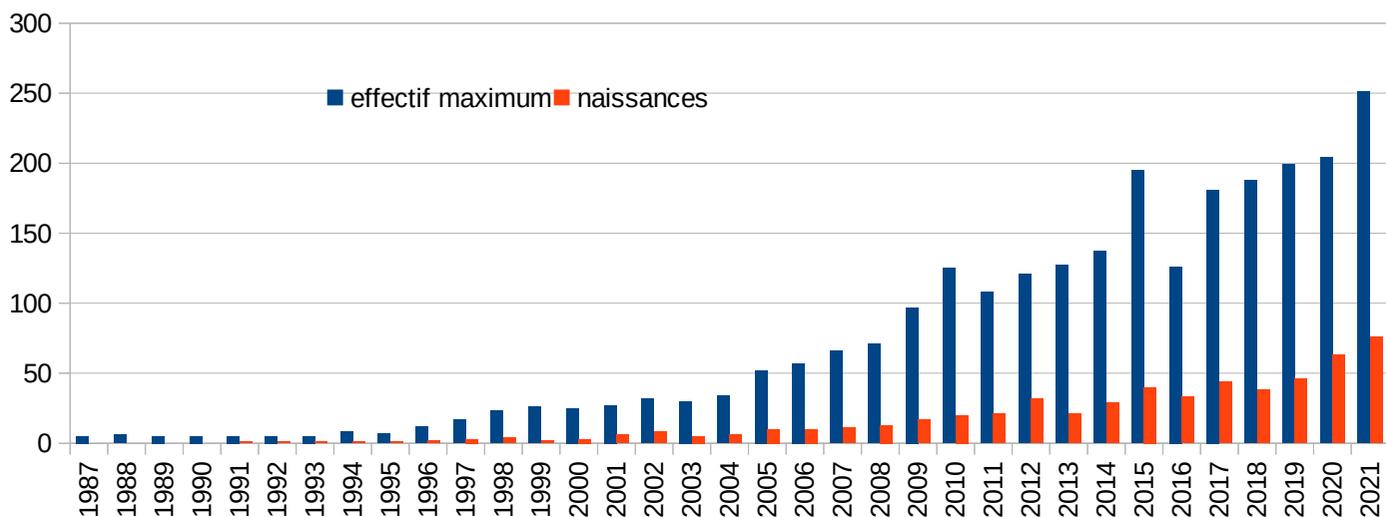
Evolution du nombre Petit Rhinolophe à Picauville

→ **Phoque veau-marin**

Cette année, l'effectif maximum de Phoques veaux-marins dénombré est de 254 individus (le 6 septembre 2021).

76 couples « mère-petit » ont été enregistrés lors du vol du 03 août 2021.

Ce sont 37 Phoques gris qui ont été notés cette année en baie des Veys, lors du vol du 22 septembre 2021. Le Phoque gris est observé toute l'année mais c'est de mai à novembre que ses effectifs sont les plus élevés.



Evolution des effectifs de Phoque veau-marin en baie des Veys



Phoque veau-marin en baie des Veys

➔ **Poissons migrateurs**

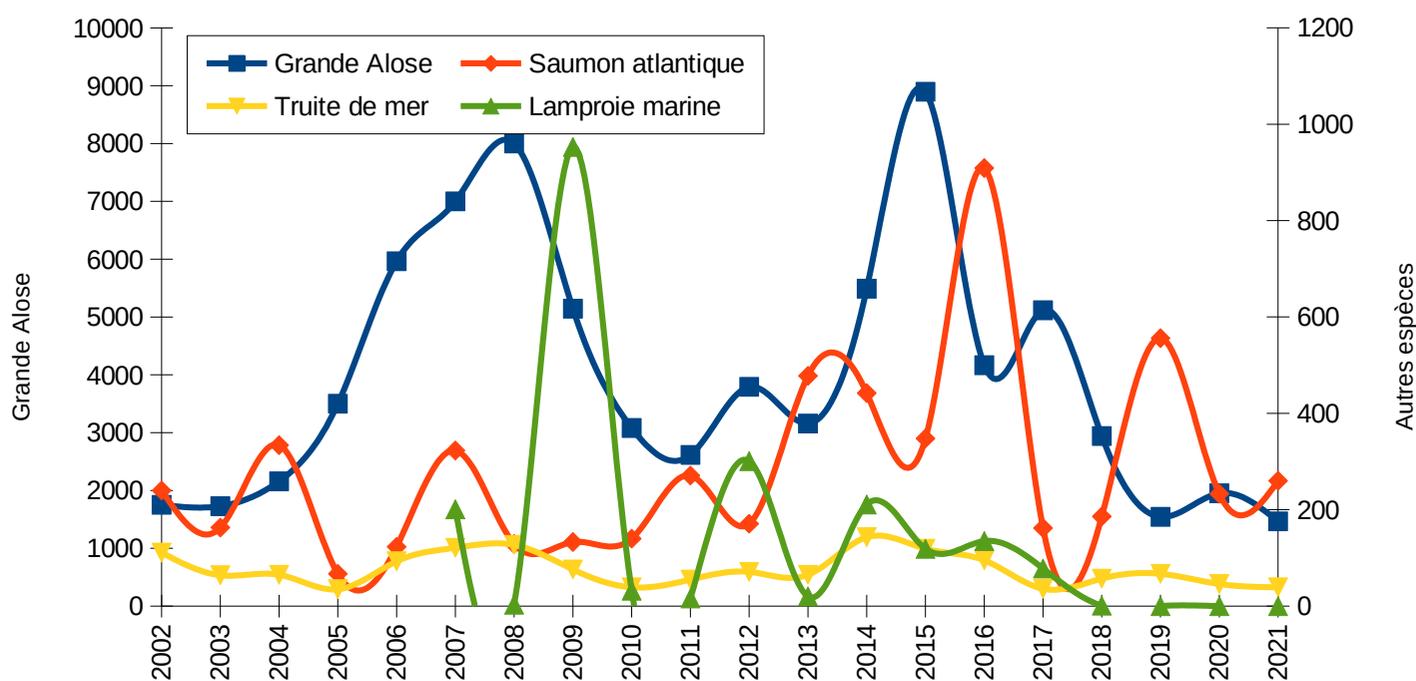
Un suivi de la remontée des poissons migrateurs (salmonidés et aloses principalement) à l'Observatoire Piscicole des Claires de Vire est effectué depuis le printemps 2002 par la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2010-2020
Grande Alose	5117	2941	1543	1952	1466	3 886,09
Saumon atlantique	162	186	556	233	260	354,18
Truite de mer	36	57	67	46	39	72,09
Lamproie marine	78	1	0	0	0	83,00
Lamproie fluviatile	12	4	0	2	3	4,20

Nombre de poissons migrateurs aux Claires de Vire

Les effectifs de Grande Alose montrent une légère inflexion, retrouvant le bas niveau de 2019.

Pour le Saumon atlantique, c'est un léger mieux par rapport à l'an passé. La situation des lamproies est relativement inquiétante.



Evolution du nombre de poissons migrateurs aux Claires de Vire

La FDPPMA 50 pilote également le suivi des Indices d'Abondance Saumon en Normandie (réseau de stations où sont effectuées des pêches électriques standardisées).

De nombreuses stations sont réparties sur le cours de la Vire (15 hors site Natura 2000), sur la Sinope (3 hors site Natura 2000), la Douve (4 hors site Natura 2000) et la Taute (2) et la Lozon (1 hors site Natura 2000).

Les résultats 2021 ne sont pas disponibles à la date de publication du présent bilan d'activités.

Pour 2020 : La Taute et le Lozon n'ont pas pu être prospectés cette année à cause de la survenue des crues brusques.

Pour la Douve, l'indice moyen pondéré est de 3 ind. 0+/5min. Les résultats des deux stations amont (Sottevast) pâtissent de manière évidente et récurrente de la présence d'une perturbation de la fonctionnalité piscicole du milieu. Elle est manifeste et relativement chronique et en tout cas les occurrences de pollution interviennent à des fréquences suffisamment élevées pour inhiber de manière à peu près constante la métapopulation de saumon atlantique de la Douve.

Le recrutement est inexistant cette année sur la Sinope, après trois années consécutives où ils avaient été très faibles. Ces observations laissent supposer l'établissement durable de cycles à faibles retours de géniteurs. Les causes de cette extinction relative sont à découvrir.

Pour le bassin-versant de la Vire, on aboutit à un indice saumon moyen pondéré « moyen de 10 ind. 0+/5min. Le cours principal produit faiblement à moyennement et deux affluents rendent un bon résultat, probablement surévalué par la largeur rétrécie du lit mineur au moment de la pêche par l'effet de l'étiage. Le sous bassin de la Souleuvre présentait un étiage tellement marqué que tout essai de prospection est apparu illusoire, tout comme la survie d'une abondance significative dans ces lits quasi asséchés.



Mesure d'un tacon

→ **Oiseaux nicheurs**

Ces suivis sont réalisés par le GONm à la demande du PNR.

- ✓ **Passereaux et espèces à large répartition (étude par la méthode des points d'écoute) :**

Espèce	Indice 2021	Indice 2020	Moyenne indice 2011-2020	Commentaire
Alouette des champs	117	109	122	Déclin de l'ordre de 40% en 30 ans ; léger rebond cette année
Pipit farlouse	90	88	90	Déclin de l'ordre de 58% en 30 ans ; même niveau que l'an passé
Bergeronnette flavéole	236	209	184	Stable sur le long terme; légère progression cette année
Tarier des prés	345	362	292	En hausse depuis 1999, après la diminution des années 90 ; légère baisse cette année
Phragmite des joncs	311	317	330	Tendance à long terme positive ; reprise après la chute de 2013 mais encore loin du pic de 2008 à 2011 ; même niveau que l'an passé
Bruant des roseaux	693	609	616	Depuis 1998, fluctue à un haut niveau : indice deux fois plus important qu'au début des années 90 ; en hausse cette année

Indice STOC des espèces caractéristiques des marais

Pour la Bergeronnette flavéole, il est utile de distinguer les données de la période A (période à laquelle s'installent nos nicheurs, mais aussi période à laquelle passent les migrateurs britanniques) de la période suivante où ne sont contactés que nos nicheurs. On constate que, depuis 2000, le nombre de contacts en période A est parfaitement stable. Par contre, en période B, le nombre de contacts croît (+ 54 %).

- ✓ **Espèces localisées :**

- x **Grèbe à cou noir** : 2 couples ont tenté de nicher sans succès.
- x **Héron cendré** : estimation de 145 couples sans décompte des colonies principales.
- x **Aigrette garzette** : estimation de 41 couples sans décompte de la colonie principale.
- x **Grande aigrette** : 40 nids sur la tourbière de Baupte.
- x **Héron garde-bœufs** : estimation de 247-275 couples ; pas de décompte d'une des colonies principales et forte baisse à la Tourbière de Baupte sans doute en lien avec l'inondation exceptionnelle.
- x **Héron bihoreau** : aucun indice probant cette année.

- x **Butor étoilé** : Aucun mâle chanteur détecté. L'effectif est au plus bas dans l'estuaire de Seine également : 5-8 chanteurs, en légère progression.
- x **Blongios nain** : 1 couple probable à Beauguillot.
- x **Spatule blanche** : 4 couples ont niché à la Tourbière de Baupte.
- x **Ibis falcinelle** : aucun indice probant cette année.

x **Cigogne blanche** :

La nidification 2021 a été hâtive par rapport à la moyenne de ces 20 dernières années : fin mars 76 % des pontes étaient déposées contre une moyenne de 70 %.

La baisse de productivité enregistrée ces dernières années laissent entrevoir une certaine saturation du milieu, mais cette année, malgré une progression importante de la population, elle retrouve un bon niveau. En 2021, 18 colonies existent sur le territoire, regroupant 148 couples soit 56 % des 262 couples nicheurs.

	Nombre de couples nicheurs	Nombre de couples reproducteurs	nombre de couples nicheurs sans jeunes à l'envol.	nombre de jeunes à l'envol	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple reproducteur
2021	262	196	45	522	2,2	2,7
2020	228	172	51	405	1,8	2,4
moyenne 1987-2020					2,22	2,71

Paramètres démographiques de la Cigogne blanche

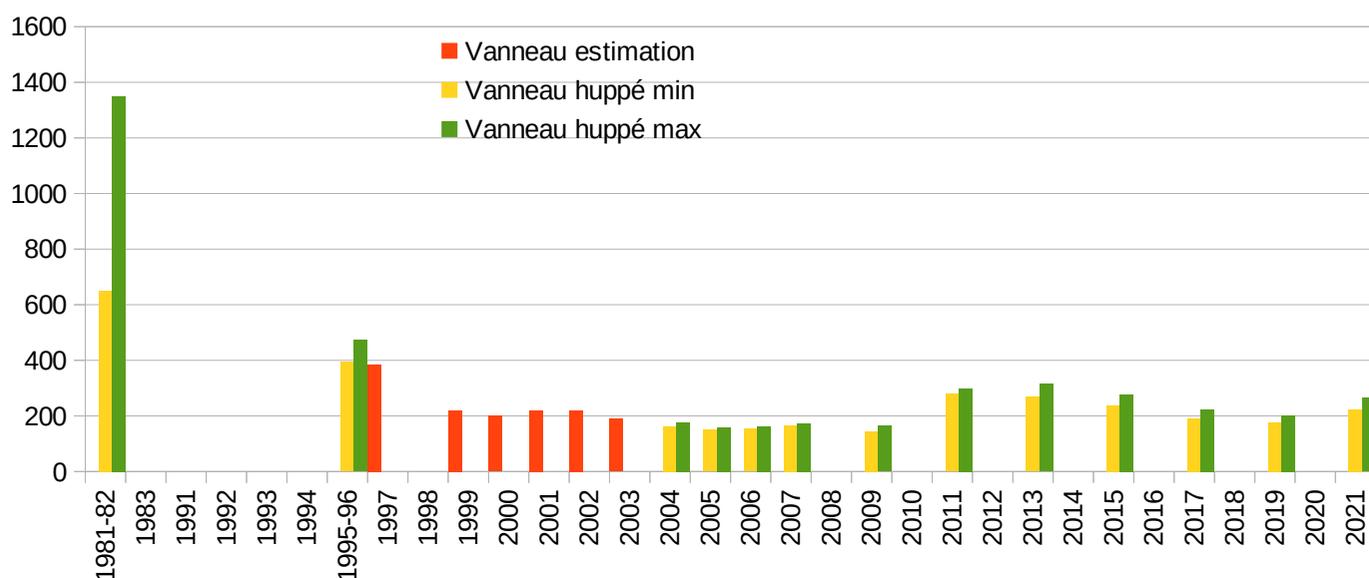
La progression de l'hivernage est particulièrement nette sur le territoire du PNR MCB avec ± 120 individus contre ± 70 les années précédentes.

- x **Sarcelle d'hiver** : ± 5 couples dont 1 famille.
- x **Sarcelle d'été** : 3 familles pour près de 30 couples possibles/probables.
- x **Canard chipeau** : 7 couples possibles/probables.
- x **Canard pilet** : 4 à 6 couples probables et 1 certain.
- x **Canard souchet** : 8 à 12 couples pour une seule famille.
- x **Busard des roseaux** : 19 couples dont 12 connaissent un succès, donnant au moins 21 jeunes à l'envol soit 63 % des couples en réussite et une productivité de 1,1 jeune par couple. L'effectif nicheur se confirme, au plus haut niveau historique et le succès reproducteur s'améliore.
- x **Busard cendré** : 5 couples nicheurs sont recensés en 2021 sur les mêmes secteurs que les deux années précédentes, en vallée de la Taute et non loin en vallée de la Vire (Canal Vire-Taute). Comme en 2020, le succès reproducteur est mauvais : deux couples sont en succès pour 4 jeunes à l'envol, soit une production de 0,8 jeune/couple.
- x **Marouette ponctuée** : Après huit années consécutives de présence, l'espèce n'a pas été contactée en 2021.
- x **Rôle des genêts** : en 2021, aucun chanteur n'a été contacté.



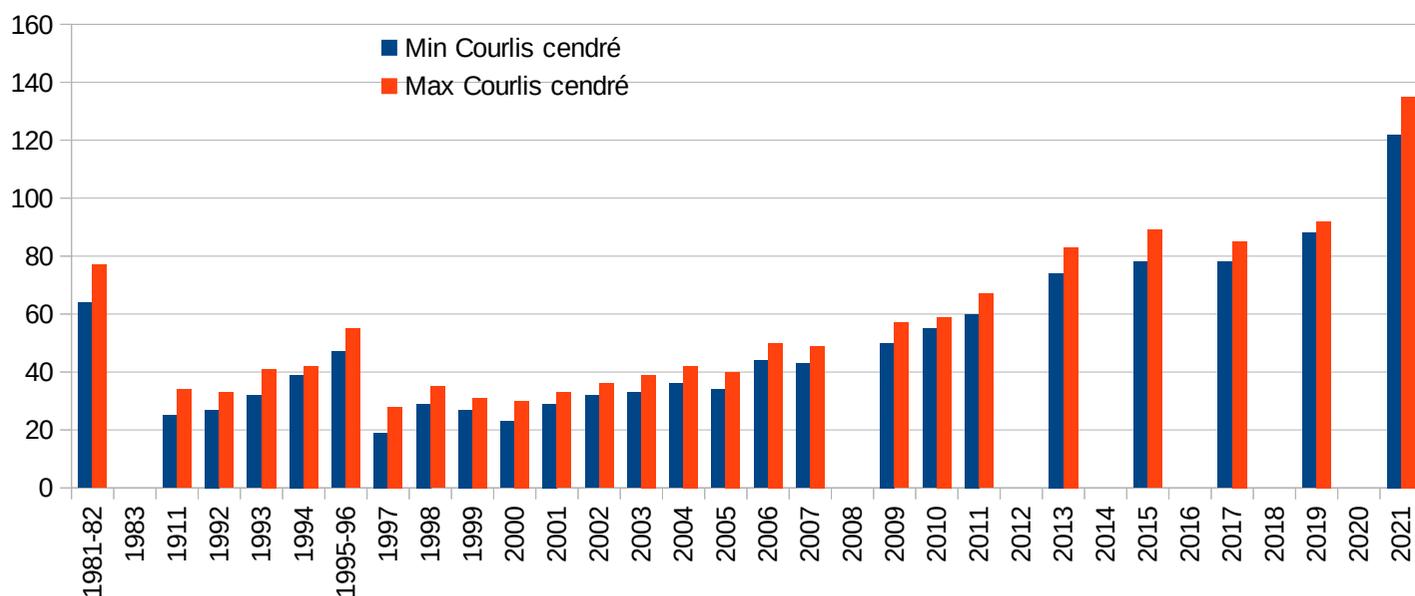
Canard pilet

x **Vanneau huppé** : L'effectif s'élève à 224-264+ couples ; 2021 marque donc un net rebond par rapport à 2019, avec une progression de 30 %. Comme en 2011 et 2013 ces pics dans les vallées semblent intimement liés à des niveaux d'eau extrêmement favorables au sortir de l'hiver suite à des précipitations exceptionnelles et le maintien d'une nappe d'eau affleurante au printemps.



Effectifs de Vanneau huppé nicheurs (couples)

- x **Courlis cendré** : 122 à 133+ couples ou territoires ont été recensés en 2021. La population connaît une augmentation continue depuis la fin des années 2000 et franchit donc un nouveau palier, pour un effectif record.



Effectifs de Courlis cendré nicheurs (couples)

- x **Bécassine des marais** : en 2021, sont considérés un sites probable et 3 sites possibles.
- x **Huitrier-pie** : Aucun indice probant en baie des Veys cette année.
- x **Chevalier gambette** : l'effectif total est d'au moins 20-30 couples.
- x **Echasse blanche** : Les implantations en dehors de la baie des Veys se confirment et l'effectif progresse encore sur le marais du Bauptois. L'effectif est d'au moins 46 couples.
- x **Avocette élégante** : l'effectif est de ± 4 couples.
- x **Combattant varié** : aucun indice de reproduction cette année.
- x **Gravelot à collier interrompu** : En 2021, l'estimation est de 67 à 85 couples. L'effectif indicateur est passé sous la barre des 80 couples, effectif devenu le seuil de référence bas. Cependant il est stable entre 2019 et 2021. Par ailleurs le taux de réussite est jugé bon puisque près de 50 % des nids ont connu des éclosions.
- x **Mouette rieuse** : la population comprend +/- 50 couples.
- x **Mouette mélanocéphale** : aucun indice probant.
- x **Pie-grièche écorcheur** : un couple en vallée de la Taute.
- x **Gorgebleue à miroir** : 33 mâles chanteurs/sites notés (mais tous les sites n'ont pas été visités).
- x **Locustelle lusciniôide** : l'effectif est d'au moins 10 chanteurs en 2021.
- x **Panure à moustaches** : 2 à 4 couples certains.

→ *Limicoles côtiers migrants et hivernants*

L'association Claude Hettier de Boislabert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion

de la RNN du Domaine de Beauguillot anime un réseau de structures (GONm, OFB, SyMEL) pour assurer ce suivi.

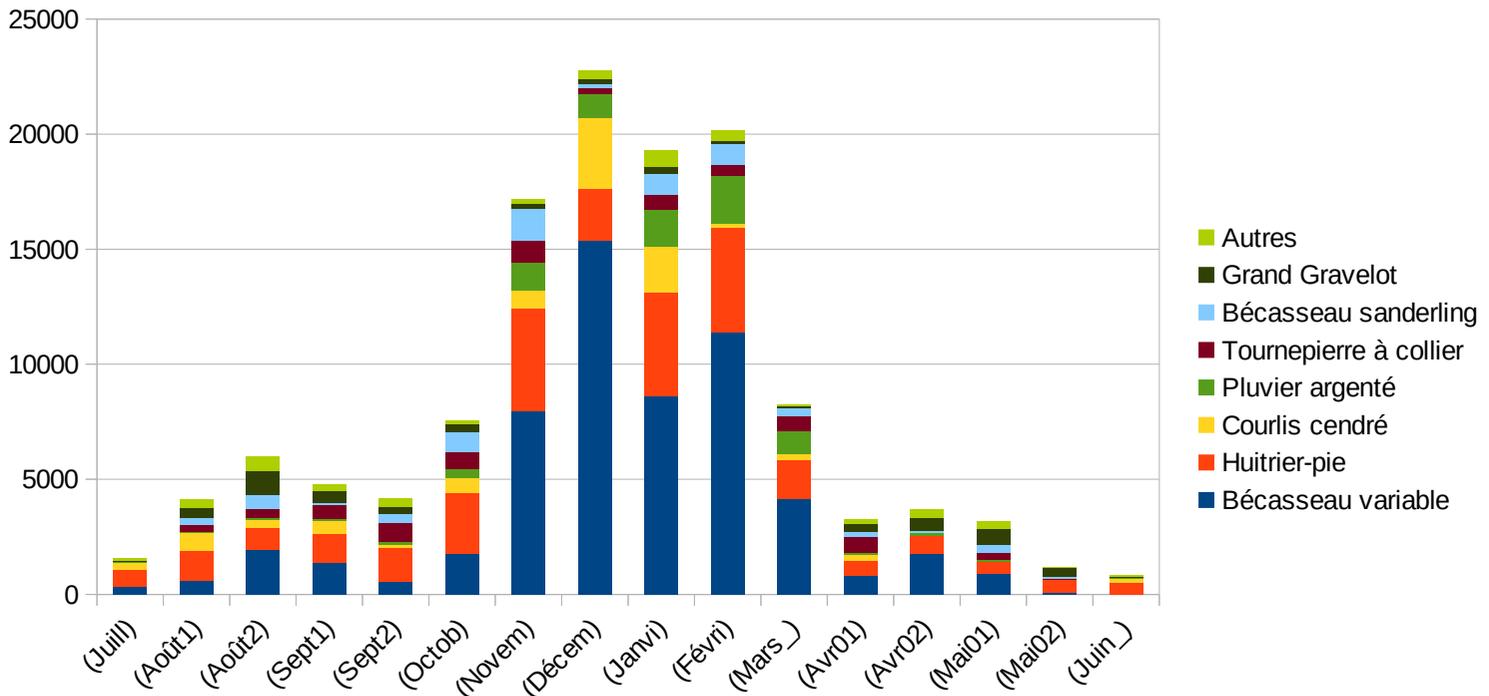
Pour la campagne 2020-2021 et le Littoral Côte Est, l'effectif maximal de Bécasseau variable revient au niveau du début des années 2010 après deux hivers de baisse ; le Bécasseau sanderling est stable à un bas niveau tandis que le Pluvier argenté est en augmentation. Le Grand Gravelot poursuit sa baisse (critère effectif maximal).

En baie des Veys, l'effectif maximal du Bécasseau variable est en hausse et proche du maximum de ces 10 dernières campagnes. L'Huitrier-pie est stable à un haut niveau. Le Courlis cendré montre un léger repli par rapport à la saison précédente mais reste à un haut niveau. Le Pluvier argenté est stable.

Par contre les espèces moins abondantes semblent (sur la base du critère de l'effectif maximal) en baisse : Chevalier gambette, Grand Gravelot, Bécasseau sanderling et Barge rousse.



Pluvier argenté



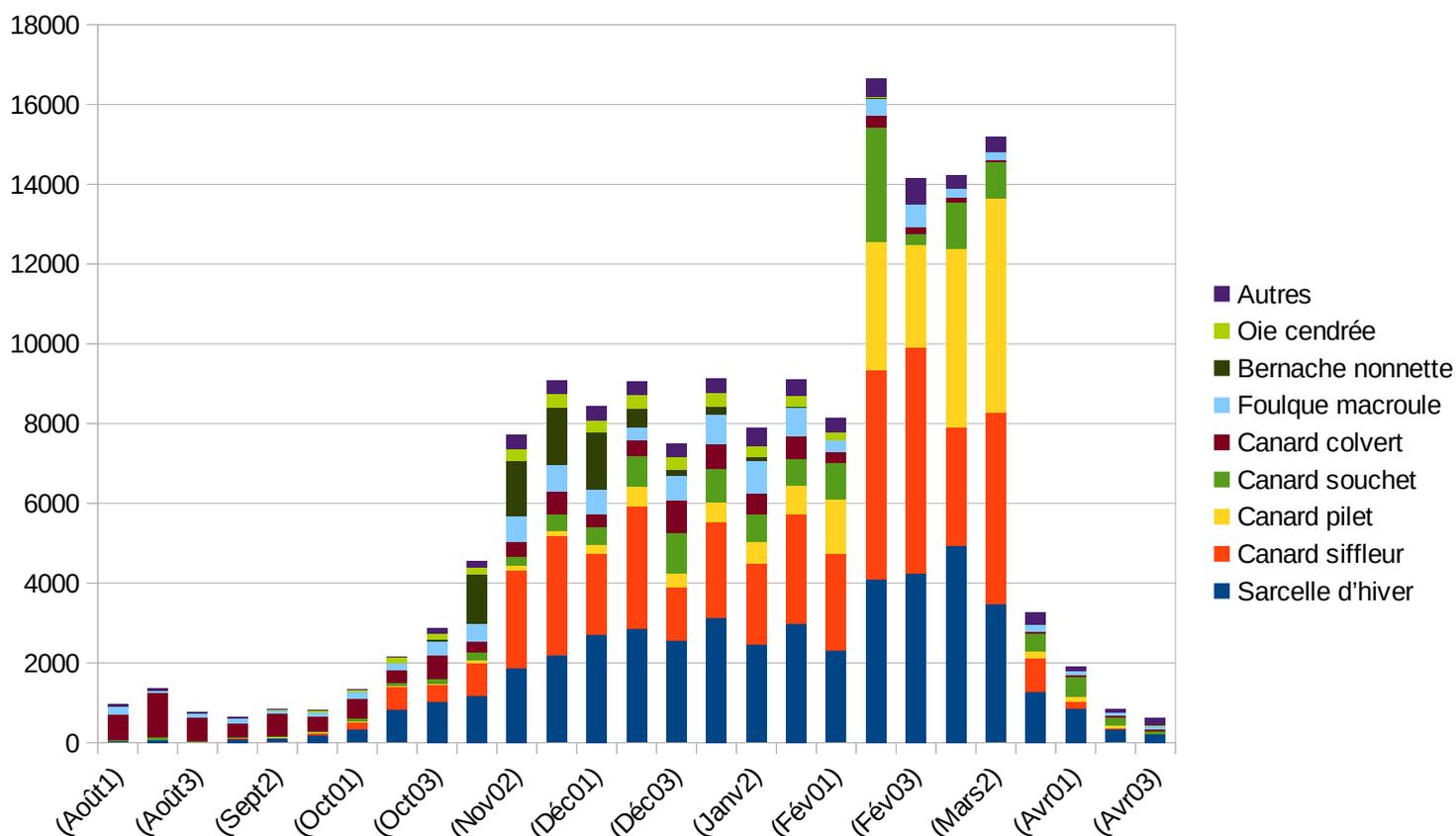
Effectifs de limicoles en baie des Veys et littoral Côte Est cycle 2020-2021

➔ **Anatidés migrants et hivernants**

Le Parc anime un réseau de structure (FDCM, SyMEL) pour assurer ce suivi. L'ensemble des données n'a pas été centralisée à la date de rédaction de ce bilan. Il nous manque notamment les données de la RCFS des Bohons et de la Tourbière de Baupte (depuis 2017-18).



Groupe de canards



Effectifs mensuels maximaux d'anatidés et foulques de d'août 2020 à avril 2021 hors Baupete et Bohons

On peut noter un nouvel effectif record pour la Bernache nonnette atteint début décembre (1465 individus, juste avant un premier départ massif enregistré dès la mi-décembre. A noter également le stationnement d'une centaine d'Oies rieuses, du 8 décembre 2020 au 25 février 2021.

Coût 2021

Donnée complète non récoltée

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe, Etat (dotation RNN), Conseil Régional Normandie, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche, Fédération Nationale pour la Pêche en France

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces suivies : 14

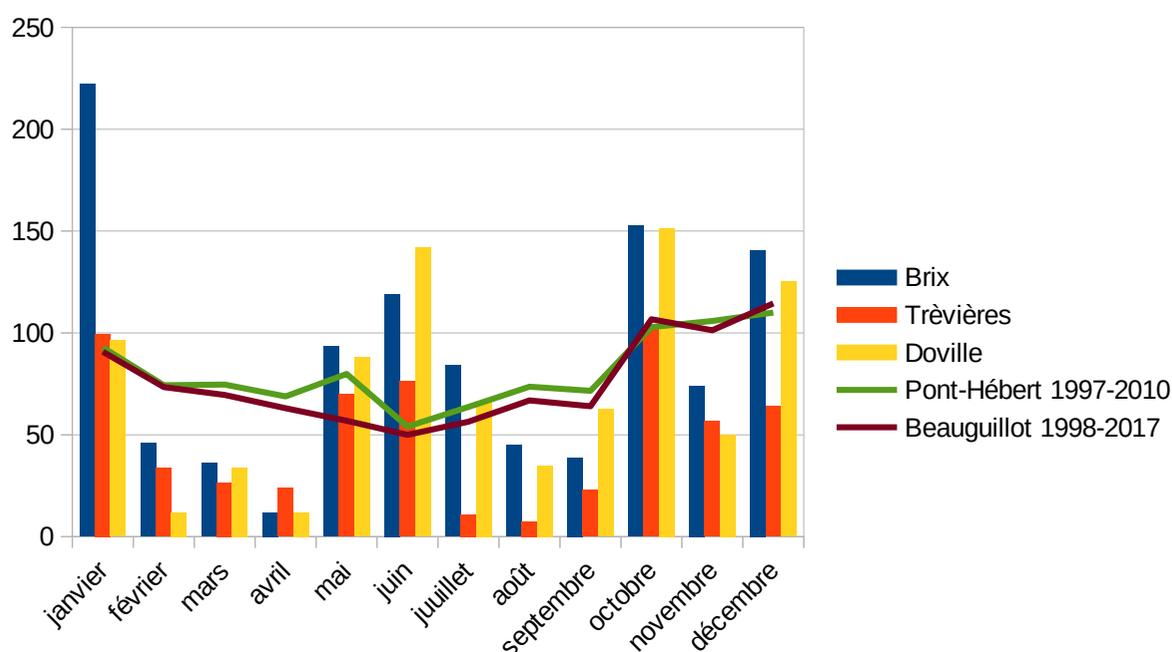


Fiche mesure 31 :

Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Description :

→ Un réseau de mesure a été prévu lors de la modernisation des vannages du pont de la Barquette en 2002. Il a depuis évolué en couvrant notamment d'autres vallées.



Pluviométrie à Brix, Doville et Trévières (janvier 2021 à décembre 2021)

L'année 2021 est caractérisée par :

- une relative sécheresse en fin d'hiver et au printemps,
- de fortes pluies en mai et juin,
- des mois d'août et septembre secs (moins de 30 mm).
- De fortes pluies en octobre puis un hiver relativement sec

→ Un relevé décadaire de l'usage agricole sur 13 sites répartis sur les différentes vallées des marais du Cotentin et du Bessin est réalisé entre le 5 juin et le 15 août. L'échantillon couvre 1 300 ha.

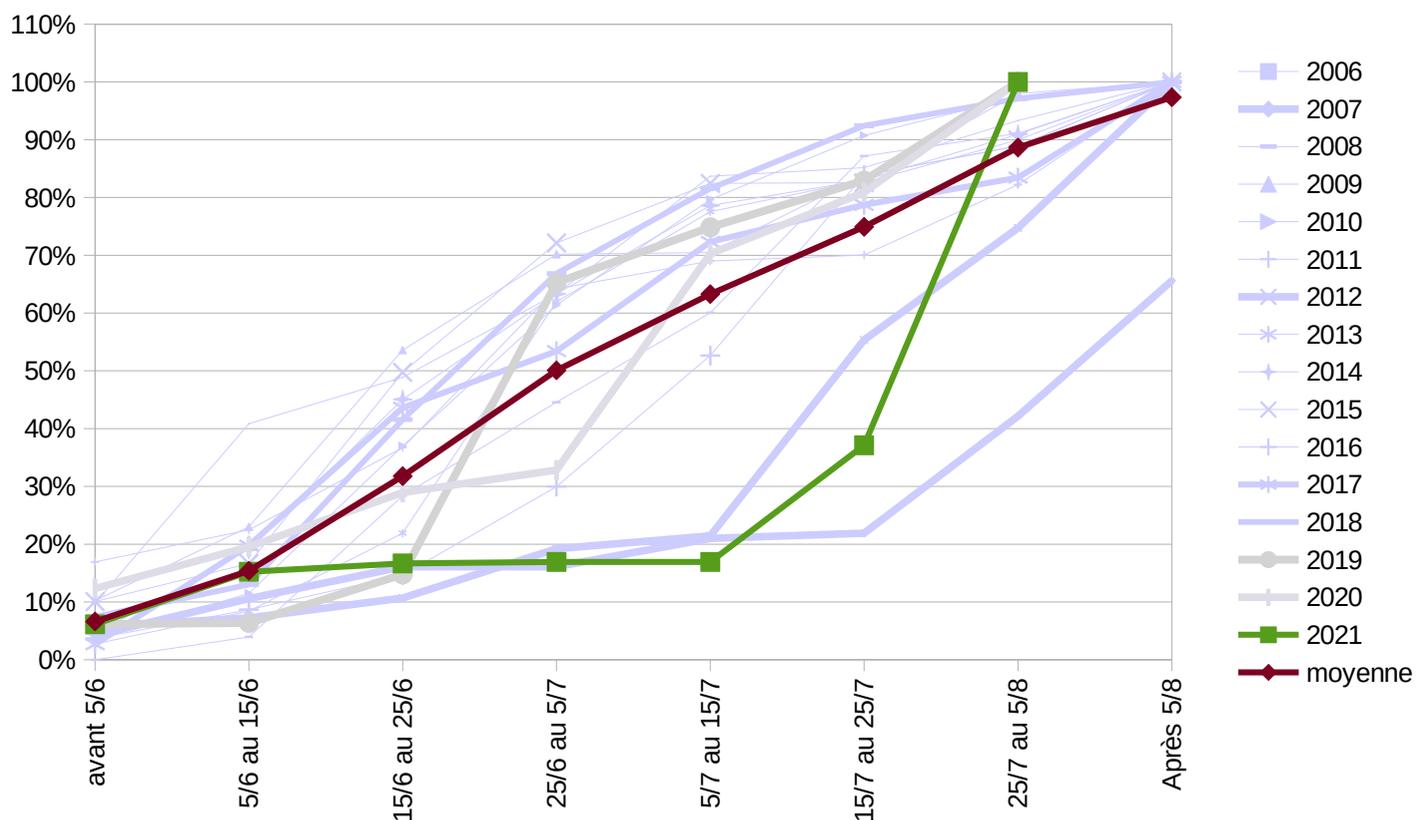
La proportion de pâturage (28% de l'échantillon cette année) est relativement stable depuis 10 ans. La Côte Est revient à un haut niveau de près de 50 %; Après le pic de l'an passé, le niveau sur la Taute revient dans le moyenne de la vallée.

Pour la fauche, la campagne 2021 est marquée par un fort retard lié aux conditions météorologiques.

Le début juin est proche des moyennes puis ensuite la fauche est quasiment stoppée. Au 25 juillet, 63 % des surfaces ne sont pas encore fauchées. De fortes disparités sont observées entre vallées, ainsi ce taux est de 84 % sur la Taute ou de 79 % sur la Douve alors qu'il n'est que de 21 % sur l'échantillon de la Vire.

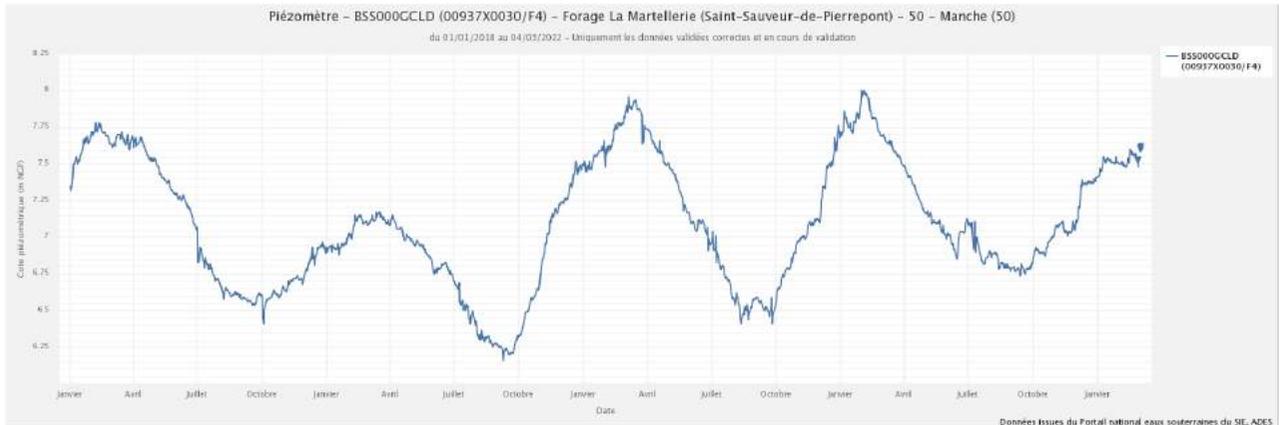
Ce calendrier est intermédiaire entre les deux autres années tardives de notre série de données 2007 et 2012.

Evolution des dates de fauche



Avancement des dates de fauche

→ Le suivi piézométrique dans la nappe des sables en amont de la vallée du Gorget (la Martellerie) montre des niveaux de nappes tant hivernaux que d'été hauts.



Evolution du niveau de la nappe de la Martellerie (janvier 2018 à février 2022).

→ Sur la RNN de la Sangsurière et Adriennerie, des piézomètres automatiques sont en place dans l'Anse de Catteville et à l'Adriennerie.

A Catteville, les conditions hydrologiques de 2021 sont dans la continuité des observations de 2019 et 2020 mais les niveaux d'abaissement de nappe sont moins importants avec un niveau d'étiage décalé dans la saison (octobre). Cependant, l'abaissement de la nappe a été plus limité (-57 cm) seulement soit environ + 20 cm par rapport à 2019 & 2020.

On enregistre bien la dépendance des nappes vis à vis de la pluviométrie et les recharges en juin en lien avec un cumul de précipitations de 140 mm. Les apports d'octobre, novembre et décembre permettent d'engager un mouvement de recharge rapide et continu avec une nappe sub-affleurante.

A l'Adriennerie, la nappe présente un abaissement lent mais décalé dans le temps avec un niveau d'étiage atteint fin septembre. Le mouvement de décharge engagé en mars a été perturbé par le retour de pluies importantes en mai et juin qui entraîne une remontée de la nappe début juillet. L'étiage atteint cette année -50cm.

Afin d'interpréter les données piézométriques, nous considérons deux seuils issus de la littérature :

- 80 cm/sol : le dépassement de ce seuil impacte la conservation de la tourbe,
- 40 cm/sol : le dépassement de ce seuil impacte la conservation des végétations à sphaignes

→ Un réseau de piézomètres a été installé en 2014 dans les marais périphériques de la tourbière de Baupte.

Nous avons eu plusieurs défaillances techniques des machines ce qui fait que nous avons des séries temporelles peu complètes cette année.

Toutefois, suite au démontage des machines affectées au projet Agri'ZH, nous avons ré-équipé le marais du Mesnil.

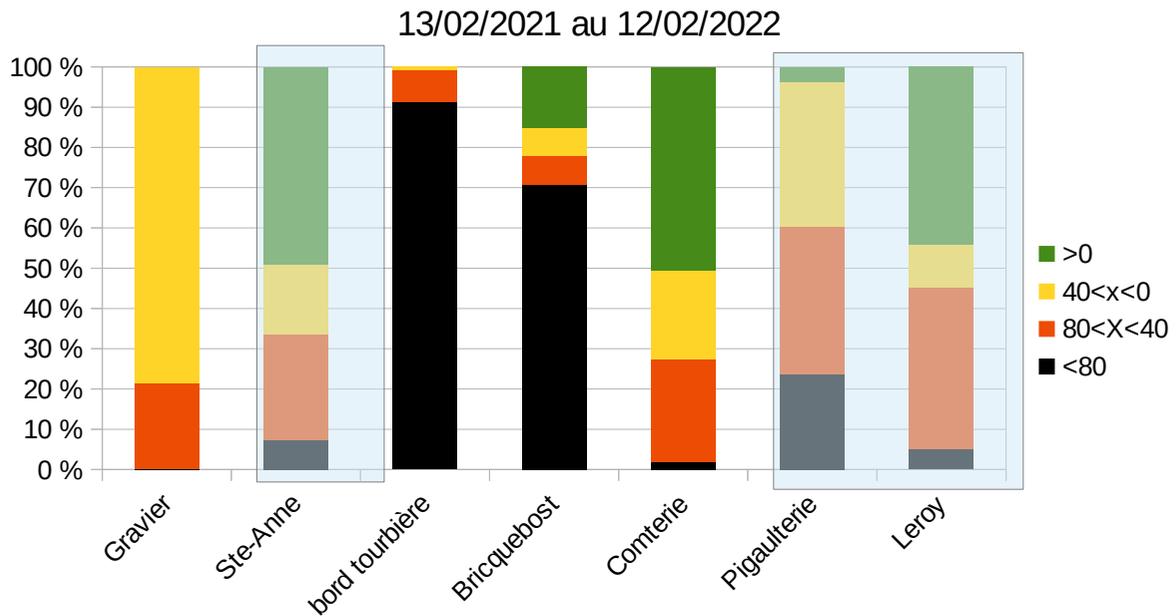
L'hiver 2020-2021 est marqué par des niveaux élevés ; seul le site du Gravier

n'enregistre pas d'inondation.

Une forte hausse des niveaux est enregistré en juillet avec même sur certains sites une inondation. Ce pic, est perceptible partout y compris sur des sites au niveau habituellement très bas comme Bricquebost et Bord tourbière mais de manière très atténué .

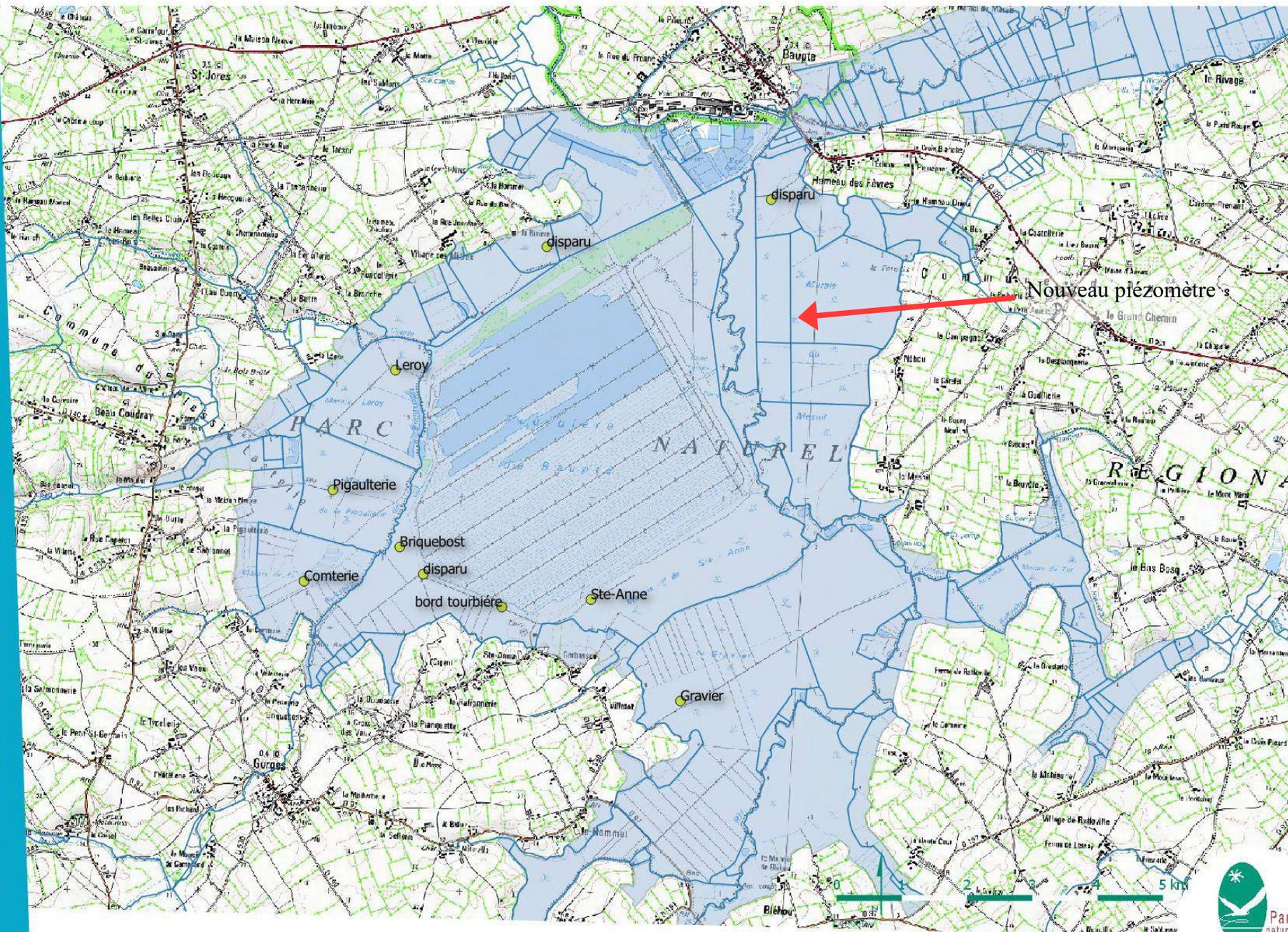
L'étiage fin septembre est moins marqué que les années précédentes.

La remontée hivernale 2021-22 est faible. Bricquebost et Bord tourbière restent très bas tout au long de l'hiver.

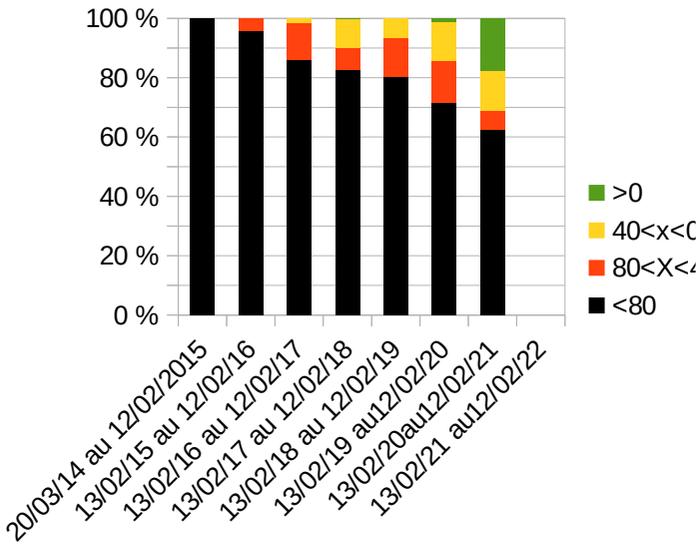


Période de dépassement des différents seuils dans les piézomètres autour de la Tourbière de Baupte (séries surlignées incomplètes) (février 2021 à février 2022)

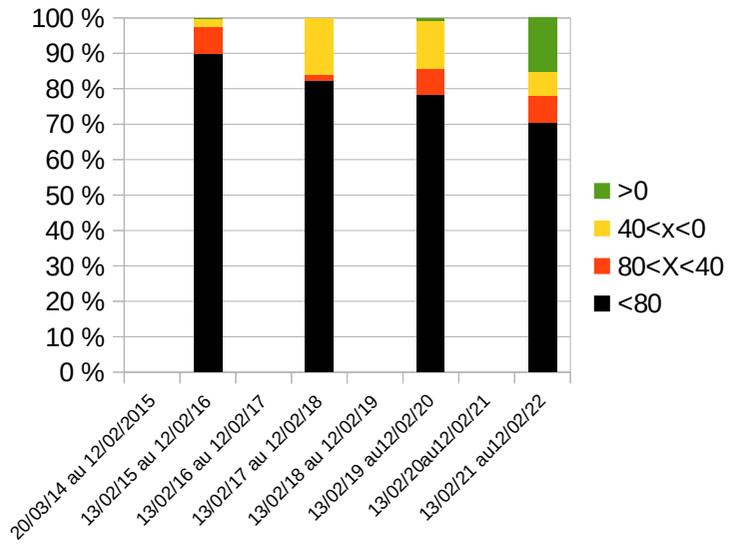
Suivi hydro-pédologique autour de la Tourbière de Baupré



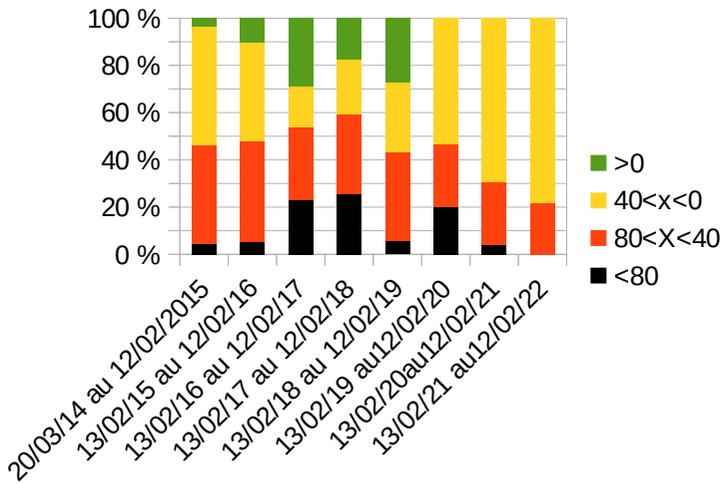
bord tourbiere



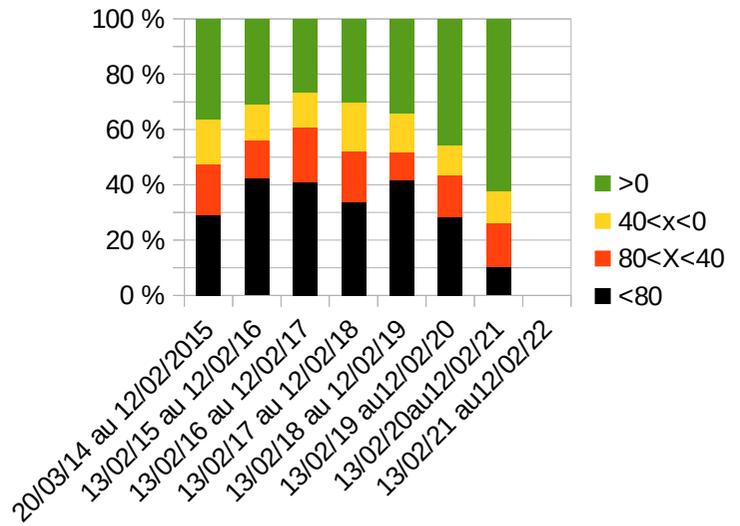
Bricquebost

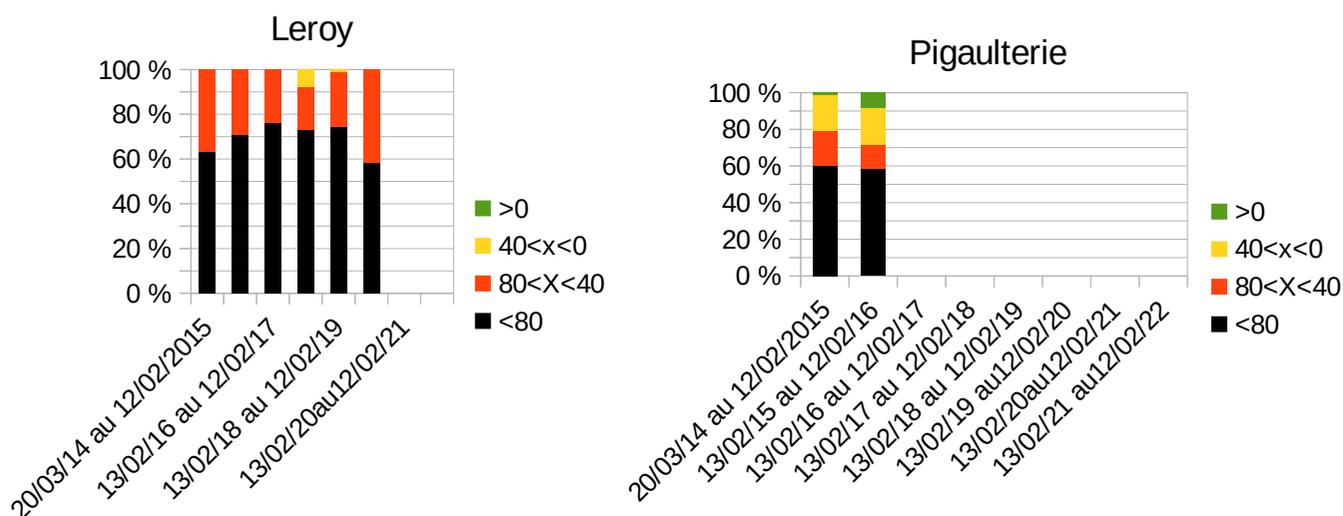


Gravier



Comterrie





Evolution des périodes de dépassement des différents seuils dans les piézomètres autour de la Tourbière de Baupte (séries avec plus de 290 jours de données)

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de suivis « abiotiques » : 5

Nombre de suivis « travaux » : 0



Fiche mesure 32 :

Améliorer les connaissances sur les espèces

Description :

Phoque veau-marin :

Une analyse de 254 fèces, récoltées principalement en période estivale depuis 2008 a été conduite. Les résultats révèlent la consommation de 19 espèces de poissons par le Phoque veau-marin en baie des Veys et que ce régime est quasi-exclusivement constitué de poissons. Au regard des deux études précédentes, ils confirment que le régime alimentaire est largement dominé par le mulot (sensu largo) avec 34,5 % de la biomasse ; puis par l'Orphie et les Pleuronectidae (plies et apparentés) qui représentent, respectivement, 19,6 % et 19,8 % de la biomasse ingérée.

En termes d'occurrence, le régime alimentaire du Phoque veau-marin est essentiellement composé de Dragonnets (23% des otolithes retrouvés), d'Orphie (23%), de poissons plats (21%) et de Soles (16%). Les mullets dominants en biomasse ne représentent qu'1,7 % des otolithes.

Le Phoque veau-marin peut consommer des proies de tailles variées mais sa préférence se porte sur des petites et moyennes tailles (entre 6 et 22 cm).

Enfin, la présence de plus en plus importante de Phoques gris dans la colonie de la baie des Veys peut laisser penser que l'intégralité des échantillons prélevés ne soit pas issue des seules déjections du Phoque veau-marin. Avoir recours à des analyses génétiques permettrait donc de confirmer l'espèce émettrice.

Dans le cadre des mesures compensatoires de l'installation du parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer un programme de recherche a été initié. Il vise à vérifier le comportement des animaux en phase préalable et pendant les travaux, puis en phase d'exploitation du parc. Il prévoit des opérations de capture d'une quinzaine d'animaux qui seront équipés, après biométrie et prélèvements biologiques, de balises du type FastLock/DTag.

La tutelle scientifique est assurée par l'Université de La Rochelle.

Une seconde opération a été réalisée les 10 et 11/03/2021 avec la capture de huit animaux, dont sept ont été équipés.



Phoque équipé de balise

Hivernage des limicoles côtiers :

Une campagne de comptage à marée basse des limicoles a été organisée autour de l'hiver 2020-21. Chaque observateur a recensé et positionné sur un fond cartographique les groupes d'oiseaux et les activités humaines pour chaque comptage.

La composition spécifique est assez proche de celle révélée par les comptages traditionnels à marée haute. Le dispositif mis à œuvre à marée basse malgré le nombre élevé d'observateurs présente des zones d'ombre : secteur au large situé à grande distance, oiseaux cachés par le micro-relief, confins de deux secteurs, secteurs conchylicoles, herbues qui peuvent expliquer le moins grand nombre d'oiseaux détecté. Il

ne faut pas pour autant écarter l'hypothèse d'oiseaux fréquentant la baie comme reposoir et s'alimentant en périphérie.

Le cas des espèces détectées de manière plus importante à marée basse est plus troublant et demanderait des investigations plus poussées.

La carte cumulant l'ensemble des espèces étudiées fait apparaître de plus importantes densités sur la moitié ouest de la baie, avec également des zones de concentration devant les zones conchylicoles de Gefosse/Grandcamp ou devant le Wigwam.

Le haut de l'estran au nord de Beauguillot n'est pas exploité aux phases de la marée suivies, tandis que les zones sableuses du banc de la Ravine le sont partiellement.

Le fond de baie ne présente pas de fortes densités mais il faut rappeler qu'il y a un soupçon de sous-estimation de celles-ci pour les secteurs en sortie du chenal de Carentan.

Comme pour plusieurs analyses spécifiques, on trouve une relative discordance avec la carte des fréquences qui fait ressortir les secteurs de fond de baie et une large zone devant Gefosse-Fontenay.

Les bancs au nord de Beauguillot et l'aval du banc de la Ravine semblent utilisés de manière fréquente et dense.

Ces cartographies sont bien sûr très proches de celles réalisées pour la Bécasseau variable qui constitue plus de 50 % du peuplement.



Baguage de la Sarcelle d'hiver :

Un programme de baguage, lancé en 2002 par l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), vise à mieux comprendre la stratégie d'hivernage de la Sarcelle d'hiver sur le territoire national mais également au niveau local (unité fonctionnelle). La Réserve Naturelle de Beauguillot participe à ce programme depuis 2007.

Au total, 132 captures ont été effectuées et 60 Sarcelles d'hiver ont été baguées pendant l'hiver 2020-2021 tout comme en 2019-2020. 70 oiseaux ont été recapturés pour 27 individus ainsi contrôlés.

En complément de l'effort de baguage, 404 contrôles visuels ont été effectués sur la réserve naturelle et sites voisins.

Peu de contrôles hors de la réserve naturelle pendant l'hiver 2020-2021 à signaler : un seul oiseau contrôlé en Grande Bretagne et un oiseau contrôlé non loin dans les polders de Brévands. En revanche, on peut mentionner l'hivernage exceptionnel d'un oiseau bagué dans l'estuaire du Tage au Portugal, contrôlé à 34 reprises sur la RNN.

Pour la saison de chasse 2020-2021, le nombre total de reprises est de 9 oiseaux bagués sur la réserve et tués en France : 3 dans la Somme , 1 dans le Calvados et 5 dans la Manche.



Courlis cendré

Habitat du Courlis cendré en période de reproduction :

En 2020, quatre secteurs de présence de Courlis cendré ont été identifiés en période de reproduction. En 2021, ces parcelles ont fait l'objet d'un suivi de la végétation.

Les parcelles des marais de l'Aure occupées en 2020 ont bien été réutilisées en 2021. Deux couples ont réutilisé exactement les mêmes parcelles pour leur nidification.

Pour les secteurs étudiés dans les marais d'Amfreville et de la Déraiserie, des couples

ont été présents sur le secteur en début de reproduction. Les indices collectés ne nous permettent pas d'affirmer que les couples se soient reproduits dans le secteur.

Les hauteurs de végétation et la densité sur la tranche [25-50cm[sur les parcelles occupées dans les marais de l'Aure est (Colombières) correspondent exactement au profil type des parcelles utilisées par le Courlis cendré mis en avant en 2014 pour des prairies tourbeuses.

Les parcelles des marais de l'Aure ouest (Monfréville) correspondent également au profil type bien qu'une nette augmentation de la végétation ait été mesurée mi-juin. Cet effet pouvant s'expliquer par la fauche plus tardive cette année, combinée à une pousse rapide peut-être retardée par les conditions météo relativement défavorables au début du printemps. La densité de la végétation sur la tranche [25-50 cm[était également plus importante par rapport au profil type dès la mi-mai.

Les parcelles étudiées au marais de la Déraiserie abritaient une végétation plus haute que le profil-type de parcelles de présence, dès le début du suivi. En effet, d'importante touffes de joncs, refus de pâture des années précédentes étaient en place. Elles n'ont pas été pâturées cette année. La hauteur de la végétation moyenne a fortement augmenté à la mi-juin par rapport aux autres périodes. Tout comme précédemment, la densité de la végétation sur la tranche [25-50cm[était plus élevée par rapport aux résultats de l'étude du GONm.

Enfin, sur les parcelles étudiées dans le marais d'Amfreville, la végétation a été globalement moins haute tout au long du suivi, par rapport aux autres parcelles et au profil-type de parcelles occupées par le Courlis. La végétation sur la tranche [25-50cm[correspondait au profil type, mais par rapport aux autres parcelles étudiées, cette densité était relativement faible. Ces observations peuvent s'expliquer par l'inondation plus importante du marais au début du suivi, couplé avec la présence de bétail sur plusieurs parcelles.

Faune et flore aquatique de la Tourbière de Baupte :

Afin de mieux connaître le compartiment aquatique de la Tourbière de Baupte mais aussi de comprendre quelles ressources alimentaires étaient accessibles aux oiseaux d'eau, un premier inventaire de la faune et de la flore aquatique a été conduit cette année.

Il ressort de ce travail que le compartiment aquatique possède un potentiel écologique médiocre et dysfonctionnel dû à la turbidité de l'eau provoquée par l'action combinée :

- d'un fetch très important (action des vagues qui mobilisent le substrat et arrachent probablement la végétation),
- d'une eutrophisation très importante d'origine anthropique (concentrations en Carbone organique et Phosphore total élevés dans le Mouloir et la Sèves), qui favorise le développement du phytoplancton,
- du marnage (fluctuations de niveaux d'eau) très important, qui nuit probablement au développement des herbiers aquatiques et rivulaires,
- des saulaies mortes ou vivantes, qui empêchent par leur emprise et leur ombrage

- le développement des macrophytes,
- des sangliers, ragondins, oiseaux d'eau et potentiellement des écrevisses de Lousiane, qui consomment la végétation rivulaire ou altèrent les berges les plus favorables au développement de la végétation aquatique littorale,
 - des Cyprinidae, qui consomment le zooplancton et remanient le sédiment, cet impact étant aggravé par l'absence d'herbiers de macrophytes et par la faible abondance de poissons piscivores (eux-mêmes influencés par l'absence d'herbiers qui leur servent de lieu de ponte).

Cet état dysfonctionnel conduit à la formation de blooms de cyanobactéries toxiques sur l'ensemble du plan d'eau, provoquant de fortes mortalités d'oiseaux, observées lors des prélèvements de juillet.



Mortalité de Grande Aigrette et développement de cyanobactéries

Coût 2021

non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional, Europe (FEADER), Etat

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'espèces ou groupes d'espèces concernées : 5



Fiche mesure 33 :

Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise

Description

Des opérations de mise en défens des toiles communautaires ont été mises en place sur les principales stations de l'espèce en collaboration avec les exploitants agricoles. Cela permet de préserver les toiles de leur destruction par la fauche. Les toiles se

déplaçant d'une année sur l'autre, les enclos bougent de la même manière, permettant ainsi leur entretien et un bon développement de la Succise.

En 2021, 72 % des toiles l'Adriennerie et 26 % de celles de St-Georges de Bohon ont bénéficié d'une mise en exclos.

Coût 2021

Non évalué

Financement

Etat (dotation RNN)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 2

Surfaces mises en défens : non renseigné



Fiche mesure 34 :

Rechercher et gérer des biotopes relais pour favoriser les échanges entre populations de Damier de la Succise

Description

La Sablière de Selsoif riveraine de la population de l'Adriennerie doit dans le cadre de ses mesures compensatoires mettre en œuvre une gestion favorable au Damier de la Succise sur des parcelles situées entre l'Adriennerie et la sablière. Ces parcelles ont été choisies car la reproduction du papillon y a été observée entre 2003 et 2006. Trois modalités sont testées sur des placettes d'environ 1000 m² :

- fauche haute (8 à 10 cm),
- fauche très tardive (fin d'été),
- fauche une année sur deux.

Aucune ponte n'a pu être détectée sur ce site depuis 2006, malgré la présence avérée d'adultes.

Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 1

Surface : non renseigné



Damier de la Succise



Fiche mesure 35 :

Animer une réflexion prospective sur l'évolution du trait de côte

Description

Définition des systèmes d'endiguement de la côte Est

Le Syndicat mixte des digues de la Côte Est du Cotentin entre la CAC et la CCBDC a été créé le 28 février 2022.

Projet "Notre littoral demain – Côte Est Cotentin »

La CCBDC et la CAC, avec l'appui du Parc, ont lancé entre 2017 et 2020 le projet «Notre Littoral... Demain? Côte Est Cotentin» qui a permis, grâce à une large concertation, de proposer différents scénarios de gestion de la bande côtière à court-moyen et long terme.

En 2021, les trois collectivités ont décidé de lancer une seconde phase du projet à visée plus opérationnelle ; trois axes de travail ont été définis :

- mener une réflexion/expérimentation sur l'adaptation de l'activité agricole,
- mener une réflexion/expérimentation de relocalisation des activités économiques,
- mettre en place une stratégie de communication et de sensibilisation.

Projet de recherche « Rivages normands 2100 »

L'OSUR (Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes) et la DREAL ont lancé en partenariat avec des collectivités locales et l'AESN, un projet de recherche ayant pour objectif de proposer des stratégies réalistes d'adaptation des activités socio-économiques sur le littoral pour répondre aux impacts du changement climatique.

Il repose sur l'étude de sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques. Parmi les sites retenus, une zone atelier concerne les marais du Cotentin, avec l'implantation et le suivi de 8 piézomètres, avec l'appui de la CC BDC et de la ville de Carentan-les-Marais. Les piézomètres ont commencé à être implantés en 2020.

L'étude est en phase de modélisation des effets du changement climatique sur les inondations par les remontées de nappes phréatiques et la migration du biseau salé sur la bande arrière-littorale normande. L'étude se poursuivra jusqu'en 2023.

Coût 2021

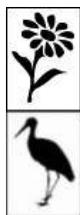
Non évalué

Financement

Non évalué

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : non recensé



Fiche mesure 36 :

Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral

Description

L'évaluation de l'état écologique des eaux marines constitue une obligation communautaire au titre de la Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin. L'évaluation des pressions et de l'état écologique des eaux marines réalisé en 2018 est accessible ici : <https://dcsmm.milieufrance.fr/Le-Plan-d-Action-pour-le-Milieu-Marin/Cycle-2-2018-2024/Consultation-des-documents-de-l-evaluation-du-Cycle-2>.

Les programmes de surveillance révisés devraient être finalisés au printemps 2022.

Coût 2021

Non évalué

Financement

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de suivis : 8



Fiche mesure 37 :

Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles

Description

Les panneaux « Gravelot à collier interrompu » installés cette année semblent avoir eu un effet positif sur le comportement du public. Les enclos individuels (protection de nid à l'unité) avaient été abandonnés au début des années 2000 suite à un taux d'échec important des nids ainsi protégés. Une nouvelle tentative a eu lieu cette année (3 bambous reliés par de la rubalise) sur 4 nids voués à être piétinés de par leur emplacement : deux ont réussi, deux ont échoué leur protection ayant été retirée volontairement. Ce moyen de protection sera renouvelé en 2022 pour les nids les plus exposés.

Enfin il faut noter que la canalisation des tracteurs de mise à l'eau par les plaisanciers via la législation sur la circulation sur le DPM et une succession d'arrêtés préfectoraux récents,

ainsi que la campagne d'information menée ces dernières années par l'OFB ont des effets tout à fait positifs, bien visibles cette année.



Coût 2021

Sans objet

Financement

Sans objet

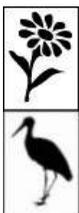
Indicateur de mise en œuvre

Nombre

d'aménagements : /

Linéaire de côte concerné : /

Végétation annuelle des lisses de mer



Fiche mesure 38 :

Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral

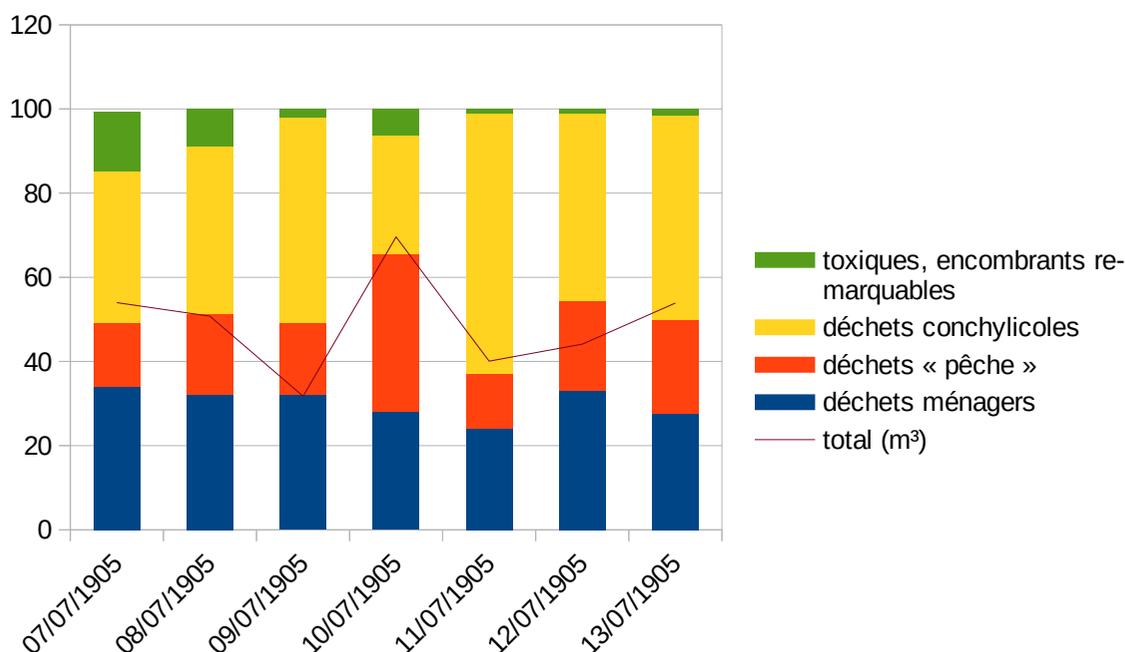
Description

Le protocole suivant est mis en œuvre depuis plusieurs années sur le littoral de la côte Est (15,5 km sur 19 km de plage totaux) :

- ➔ ramassage complet après la marée d'équinoxe de printemps,
- ➔ pendant le printemps et l'été, ramassage des macro-déchets d'origine humaine uniquement, sans passage sur le haut de plage.

27 ramassages sur les dix kilomètres de la plage entre le fort de Ravenoville et l'entrée de la réserve de Beauguillot ont été effectués de mars à octobre 2021.

54 m³ ont été mis en sac et déposés en haut de plage. Le volume de déchets est en augmentation mais l'an passé le nombre de passages avait été limité par le confinement.



Evolution des volumes de déchets collectés – Communautés de Communes Baie du Cotentin

Pour le linéaire de l'ancienne Communauté de Communes de la région de Montebourg,

(intégrée à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin) nous n'avons pas encore pu récupérer le bilan.

Orchis a organisé en octobre un nettoyage avec le Comité Régional de la Conchyliculture. 53 professionnels et 39 bénévoles ont ramassés les déchets sur le littoral de Crasville et d'Aumeville-Lestre.

Coût 2021

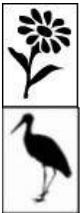
Donnée complète non récoltée

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de côte concerné : 15,5 km



Fiche mesure 39 :

Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral

Description

Pas d'information récoltée

Coût 2021

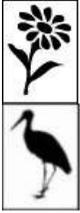
Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Surface acquise : ?



Fiche mesure 40 :

Promouvoir les outils de maîtrise des rejets polluants (à travers les SAGEs)

Description

Suite des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages de la Baie des Veys

L'état des lieux des profils de vulnérabilité des zones de production conchylicoles de la Baie des Veys a été actualisé l'an passé.

Le Comité de pilotage interdépartemental baie des Veys, réuni en janvier 2021, a convenu de transmettre les programmes prévisionnels de travaux aux communautés de communes concernées afin d'alimenter leurs réflexions sur le sujet. Pas d'avancée sur ce projet.



Pêche des coques-baie des Veys

Coût 2021

Non évalué

Financement

Collectivités, Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en œuvre

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui



Fiche mesure 42 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti

Description

Une colonie de Petit Rhinolophe est connue à la confluence des vallées du Merderet et de la Douve.

Un projet de restauration du bâtiment a été élaboré l'an passé.

Une partie des travaux doit être prise en charge au titre d'un contrat Natura 2000 validé cette année ; le reste des travaux est pris en charge par le propriétaire.

Les travaux initialement prévus cette année n'ont pu être réalisés du fait de la défection de l'entreprise initialement prévue. Le bâtiment ayant continué à se dégrader et le prix des matériaux ayant évolué, les estimatifs de travaux ont beaucoup évolué. Le propriétaire doit rechercher des financements supplémentaires pour pallier la plus-value consécutive.

Coût 2020

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 0

Évaluation des incidences des projets

Il s'agit ici de faire état des projets ayant un impact potentiel ou avéré sur les sites et particulièrement ceux soumis à évaluation Natura 2000. Le Parc a été consulté sur les projets suivants :

- ✓ Concert à la Maison du Parc,
- ✓ Construction d'un bâtiment agricole (périphérie),
- ✓ Curage de portions de cours d'eau : 3 dossiers (ASA, Taute supérieure, Ravenoville, Ste-Marie du Mont),
- ✓ Déplacement de poste de tir : 4 dossiers,
- ✓ Raccordement du projet éolien en mer,
- ✓ Semaine cyclotourisme de la Manche,
- ✓ Tour cycliste de Normandie,
- ✓ Tournage d'un film à Utah-Beach,

Suivi des mesures compensatoires

Projet	Principaux engagements sur les sites Natura 2000	Etat d'avancement
Sablière de Selsoif	Fauche expérimentale en faveur du damier de la Succise	Mise en oeuvre
Tourbière de Baupte	Mise en œuvre d'une remontée progressive des niveaux d'eau	Mise en oeuvre
	Modelage de berges diversifiées	
	Création d'ilots	
	Mise en place d'au moins deux radeaux flottants	
Extension usine Isigny/Ste-Mère 1	Création d'une mare	Pas d'informations
	Implantation d'une bande enherbée en bordure du site	
Extension usine Isigny/Ste-Mère 2	Création d'une mare	Mise en oeuvre
	Décapage d'un remblais	

Récapitulatif budgétaire 2021

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Financeurs
Contractualisation MAEC (somme des contrats en cours)	CRN	1 269 500,00 €	AESN/FEADER
Curage de mare RNNDB (contrat Natura 2000)	PNRMCB	1 680,00 €	AESN/FEADER
Travaux ENS Ponts d'Ouve (contrat Natura 2000)	PNRMCB	1 988,40 €	AESN/FEADER
Travaux RNN sangsurière (contrat Natura 2000)	PNRMCB	2 700,00 €	AESN/FEADER
AMO aménagement RNB	PNRMCB	8 802,00 €	DREAL/CD50/Fondation patrimoine
Autres travaux RNNDB	PNRMCB	67 319,00 €	CELRL/DREAL/FEADER
Autres travaux Dunes Aumeville-Lestre	CD 50	18 860,00 €	CD 50
Autres travaux Dunes d'Utah-Beach	SyMEL	2 800,00 €	SyMEL
Autres travaux ENS Ponts d'Ouve	PNRMCB	16 493,00 €	AESN/CD50/CRN
Autres travaux RNR taute	GONm	2 930,40 €	AESN/FEADER
Entretien courant remises anadidés	FDCM, SyM	Non renseigné	AESN/MTES/CD50/SyMEL
Entretien réseau AS	AS	Non renseigné	AS/AESN
Lutte collective Ragondin et rat musqué	FDGDON	Non renseigné	CD50/collectivités
Lutte Crassule de Helms et Jussie	SV	Non renseigné	AESN/FEADER
Lutte Myriophille du Brésil (amont)	CEN-NO	Non renseigné	AESN/FEADER/CRN/Nature&Découvertes
Nettoyage de plages	CCBC	Non renseigné	CCBC/AESN
Nettoyage de plages	CAC	Non renseigné	CAC/AESN
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	66 845,00 €	AESN/FEADER
Etude faune flore aquatique Tourbière de Baupte	PNRMCB	31 872,00 €	MTE/FEADER
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Suivi habitats biomorphosédimentaires	PNRMCB	9 000,00 €	AESN/FEADER
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	36 000,00 €	MTE/FEADER
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	7 680,00 €	MTE/FEADER

Programme d'action prévisionnel 2022

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Financeurs
Animation du programme et suivis (pour partie)	DREAL	77 085,00 €	MTE/FEADER
Travaux ENS des Ponts d'Ouve (contrat Natura 2000)	PNRMCB	2 224,00 €	AESN/FEADER
Fauche cladiaie RNN Sangsurière (Contrat Natura 2000)	PNRMCB	65 987,00 €	MTE/FEADER
Coupe peupliers RCFS Bohons (Contrat Natura 2000)	FDCM	30 140,00 €	MTE/FEADER
Restauration gîte Petit Rhinolophe Picauville (Contrat Natura 2000)	Propriétaire	53 245,00 €	MTE/FEADER
Autres travaux de gestion RNN Sangsurière	PNRMCB	8 240,00 €	MTE
Autres travaux de gestion RNN Beauguilllot	PNRMCB	4 400,00 €	MTE
Autres travaux de gestion ENS Ponts d'Ouve	PNRMCB	10 476 €	AESN/CD50
Aménagement accueil du public RNN Beauguilllot	PNRMCB	701778 €	Fondation du Patrimoine/MTE
Lutte Myriophille du Brésil	AS Douve	25 761 €	CRN/FEADER
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	7 400,00 €	MTE/FEADER
Suivi habitats biomorphosédimentaires	PNRMCB	9 000,00 €	AESN/FEADER
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	30 000,00 €	MTE/FEADER
Etude vertigo moulinsiana et sangsues RNN Sangsurière	PNRMCB	5 055 €	MTE

AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie, **AS** : Association Syndicale de Bas-Fonds, **CAC** : Communauté d'Agglomération Le Cotentin, **CCBC** : Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, **CD** : Conseil Départemental, **CELRL** : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, **ENS** : Espace Naturel Sensible, **FDCM** : Fédération Départementale des chasseurs de la Manche, **FDGDON** : Fédération de défense contre les Organismes Nuisibles, **FDPPMA** : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, **FEADER** : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural, **FPNF** : Fédération Nationale pour la Pêche en France, **GEMEL** : Groupe d'Etude des Milieux Estuariens et Littoraux, **GONm** : Groupe Ornithologique Normand, **MAEC** : Mesure AgroEnvironnementale et Climatique, **MTE** : Ministère de la Transition Ecologique, **PNRMCB** : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, **RNR** : Réserve Naturelle Régionale, **SV** : Syndicat pour la Vire, **SyMEL** : Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche

Crédits photo : Aquabio, Emmanuelle BOUILLON, CPIE du Cotentin, Maëva DUFOUR, Jean-François ELDER, Nicolas FILLLOL, Anthony HEROUARD, Jean-Marc LEFEVRE, Adelaïde LIOT, Clément NALIN, Justine ROY, Emmanuel SCHMITT